

NOUVELLES DE L'OTAN

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD • SERVICE DE L'INFORMATION • PARIS

PUBLICATION MENSUELLE

Volume 9 - N° 6 - juin 1961

DANS CE NUMÉRO :

AU-DELA DE L'ESPACE

par le Professeur William A. Nierenberg

L'IMPERIALISME EN UNION SOVIETIQUE

par Paul Barton

L'OTAN EN VOYAGE - PREMIERE ETAPE : LE PORTUGAL

par Jean de Madre

LA REUNION MINISTERIELLE D'OSLO

NOUVELLES DE L'OTAN

JUIN 1961



SOMMAIRE

AU-DELA DE L'ESPACE, par le Professeur William A. Nierenberg	page 1
L'IMPERIALISME EN UNION SOVIETIQUE, par Paul Barton.	6
L'OTAN EN VOYAGE - Première étape : le PORTUGAL, par Jean de Madre	11
THEODORE VON KARMAN: L'EINSTEIN DE L'AVIATION, par Simon Nelson.	16
LA REUNION MINISTERIELLE D'OSLO.	18
COMMANDEMENTS ET ORGANISMES DE L'OTAN	
Commandement allié en Europe.	21
AGARD.	21
DOCUMENTATION	
Avant-projet d'un traité sur le contrôle nucléaire	22
LIVRES	
Die Neuen Männer Afrikas, par Rolf Italiander	24
The Idea of the Commonwealth, par Sir Harry Batterbee	24
Verteidigung oder Vergeltung, par Helmut Schmidt	25
BIBLIOGRAPHIE	27

DIVERS

Camp de vacances pour étudiants "atlantiques", p. 17; Jus de raisin pour la Défense, p. 26; Avis de concours, p. 28.

Les **Nouvelles de l'OTAN** sont publiées sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Leurs articles ne doivent pas être considérés comme exprimant les opinions du Conseil de l'Atlantique Nord ou de ses Gouvernements membres pris séparément.



Le Professeur Nierenberg

AU-DELA DE L'ESPACE

par

William A. Nierenberg

Une interview accordée aux Nouvelles de POTAN, par le secrétaire général adjoint pour les Affaires Scientifiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Question : Considérez-vous que le vol orbital du Major Gagarine constitue un exploit scientifique de grande importance, et que les Occidentaux ont raison de ressentir quelque inquiétude pour la science occidentale ?

Réponse : Il s'agit assurément d'un grand exploit, mais ce qui m'a frappé comme quelque peu insolite, c'est que l'annonce de cet événement n'a pas eu le même effet de surprise sur l'Ouest que le lancement du premier Spoutnik par les Russes. Mais nous n'avons aucune raison d'être inquiets.

Q. : Lorsque les Etats-Unis envoyèrent leur premier homme dans l'espace, cet événement fut précédé d'une campagne publicitaire. On fit aussi un certain tapage autour des précédents essais américains, qui échouèrent. Faut-il en conclure que les Russes, avant l'exploit légendaire du Major Gagarine, ont également subi des échecs sans les divulguer ?

R. : Les renseignements que nous avons à ce sujet sont pratiquement inexistant, mais en ma qualité d'homme de science il m'est difficile de croire que les Russes aient pu éviter des échecs.

Q. : Ne pensez-vous pas que l'exploit de Gagarine implique une énorme avance de la science soviétique sur la nôtre, ou ceci n'est-il vrai que dans un domaine ?

R. : La réponse à cette question est claire. L'exploit de Gagarine signifie que les Russes sont en avance sur nous — considérablement en avance — pour ce qui est du lancement d'objets très lourds dans l'espace. Mais cela ne permet pas de mesurer les progrès soviétiques par rapport aux progrès occidentaux sur le plan scientifique général.

NOS ATOUTS SCIENTIFIQUES

Q. : Qu'est-ce qui vous fait dire cela. Pensez-vous que nous disposons d'atouts scientifiques que les Russes n'ont pas ?

R. : Pour pouvoir donner une réponse complète à la question concernant la position relative de l'U.R.S.S. et de l'Occident en matière de science et de technique, il faudrait étudier chaque cas séparément. Normalement, on prend les diverses disciplines scientifiques et techniques, on les divise selon leurs sous-classifications traditionnelles et on examine celles-ci une à une, à la lumière des publications disponibles et des réalisations connues, telles qu'elles se manifestent dans certains matériels, et bien entendu à la lumière de ce qu'on découvre au cours de congrès scientifiques, lesquels sont assez fréquents. Et si vous passez en revue les différentes disciplines et que vous vous arrêtez à celle qui est la plus connue et dont on parle le plus : la physique nucléaire des basses énergies, il n'y a aucun doute que les nations occidentales prises dans leur ensemble, et même certaines d'entre elles prises séparément, sont très en avance sur la Russie.

Q. : Quel est, au fait, le domaine de la physique nucléaire des basses énergies ?

R. : En terme de profane, tel qu'il le comprend et l'entend discuter autour de lui, cette science touche à l'« énergie atomique ». Nous sommes en avance dans tous les domaines d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais je parle ici surtout de nos connaissances fondamentales, de notre recherche pure, en laboratoire, et de nos efforts pour élucider la structure du noyau atomique.

Q. : Comment expliquez-vous cela ? Est-ce parce que nous disposons de plus de gens qualifiés, ou parce que nous avons porté une plus grande partie de nos efforts de ce côté, ou parce que l'enseignement chez nous est d'un niveau plus élevé ?

R. : C'est probablement au concours de toutes ces circonstances que nous devons notre avantage : au fait que le niveau général de l'éducation est

meilleur, qu'il règne à l'Ouest une conception plus libre de la science, que l'Occident a depuis longtemps pris de l'avance dans ce domaine et qu'il a maintenu cette avance, et que les recherches de laboratoire jouissent chez nous d'un support industriel beaucoup plus considérable.

Q. : Vous avez fait allusion aux avantages que trouve la science à travailler dans une société libre. Mais l'avance actuelle des Soviétiques n'est-elle pas due au fait qu'ils ne travaillent justement pas dans une société libre, et que le gouvernement peut dire : « Vous allez concentrer tous vos efforts sur l'envoi d'un homme dans l'espace » ?

R. : Sans doute, mais cela n'est pas vrai seulement pour la science. Cela s'applique aussi bien à tous les autres domaines d'activité.

MEDECINE ET MATHEMATIQUE

Q. : Mais le domaine scientifique est le plus spectaculaire ?

R. : En effet. Les Russes ont choisi la science et la technique comme principal domaine de leurs efforts. Mais cela ne signifie nullement que nous ne puissions, nous, agir à la fois sur les deux plans : continuer à améliorer progressivement notre niveau de vie, et porter nos efforts sur certaines réalisations précises. L'Occident est probablement assez riche pour se payer cette double politique. En fait, c'est exactement ce que nous avons fait, en médecine par exemple : certains pays occidentaux se sont nettement efforcés de concentrer leurs recherches. Les résultats ont été remarquables et nous nous trouvons sans doute au seuil de très grandes découvertes.

Q. : Vous voulez dire que nous surpassons les Russes en médecine ?

R. : Je n'en suis pas absolument certain, mais j'ai l'impression que dans l'éventail des applications médicales, nous sommes plus avancés qu'eux, bien que la médecine russe, comme vous le savez, jouisse d'une grande réputation.

Q. : Dans quels domaines les Russes sont-ils nettement en avance sur nous ? Les mathématiques ?

R. : Pas du tout. Le seul domaine est celui des grosses fusées. Il n'y en a probablement pas d'autres. Tout ce qu'on peut dire sur les mathématiques, c'est que l'école de Moscou est une des grandes écoles mathématiques du monde, et ceci depuis de très nombreuses années. J'ajouterais qu'elle l'était bien avant l'existence des communistes. Je n'ai pas l'impression que sa position ait quelque chose à voir avec le développement du socialisme en Russie. L'école de Moscou appartient à une catégorie un peu spéciale, et c'est le cas aussi de la grande école

de mathématiques française et d'autres écoles d'égale réputation qui existent ailleurs.

OBJECTIFS OCCIDENTAUX

Q. : Pendant que les Russes concentraient leurs efforts sur l'envoi d'un homme dans l'espace, sur quels objectifs importants avons-nous concentré les nôtres, à l'Ouest ? Le Polaris en est-il un ?

R. : Vous parlez de fusées. Je préférerais regarder les domaines fondamentaux de la science et ce qu'ils ont d'important. Je vous en ai déjà cité un — celui de la physique des basses énergies — sur lequel nous avons porté nos recherches. Les Russes ont dépensé de gros efforts pour la physique nucléaire des hautes énergies, c'est-à-dire la physique des particules élémentaires, qui intéresse l'univers submicroscopique à l'intérieur du noyau de l'atome, tel que nous l'ont révélé les « briseurs d'atomes », les accélérateurs géants de particules. Ce domaine comprend l'étude des mésons et de tous ces mystérieux produits de la désintégration nucléaire qu'on appelle les « particules étrangères ». Il semble néanmoins incontestable que les pays occidentaux dans leur ensemble, et plusieurs d'entre eux individuellement, aient jusqu'à présent obtenu de bien meilleurs résultats que la Russie sur le plan des hautes énergies, malgré le fait que la course soit ouverte, semble-t-il, pour la construction d'accélérateurs de particules.

Q. : Nous sommes donc en avance dans ce domaine, mais, d'après vous, si nous sommes en retard dans le domaine des fusées, est-ce parce que nous nous sommes appliqués à perfectionner certains détails des matériels que nous possédions déjà, j'entends des engins tels que le Polaris ?

R. : Non, je considère que nous aurions pu être pour le moins ex æquo avec les Russes, ou même en avance sur eux, en matière de fusées, si nous avions pu nous y mettre à temps sans porter sérieusement préjudice à d'autres programmes en cours.

Q. : Pourriez-vous nous indiquer les autres domaines dans lesquels l'Occident a obtenu autant, sinon plus, de résultats que la Russie ?

R. : D'après les congrès, les publications spécialisées, les prix scientifiques et d'autres indices, il ressort que les Russes sont tout à fait à la hauteur dans nombre de domaines. Mais il semble bien que dans celui de la physique des solides, notamment, l'Occident se distingue particulièrement, surtout sur le plan expérimental. En biophysique et en biochimie, nous semblons être arrivés beaucoup plus loin. En fait, il y a un nombre appréciable de domaines scientifiques qui entrent difficilement dans le cadre de

cette discussion, parce que les appréciations qui s'imposent sont d'ordre trop technique et parce que les recherches russes y sont à peine représentées. Certains domaines sont très nouveaux, comme celui des MASER et des LAZER (multiplicateurs de très hautes fréquences) ; les Russes n'ont certainement pas mis plus de temps que les Occidentaux à comprendre le principe de ces techniques révolutionnaires, mais leur manque de laboratoires et de techniciens qualifiés ne leur a pas permis de les exploiter aussi rapidement que l'a fait l'Ouest.

NIVEAU DE VIE ET FUSÉES

Q. : Si nous nous étions, à l'Ouest, résignés à un niveau de vie moins élevé, en serions-nous aujourd'hui au même point que les Russes dans le domaine des fusées ? Tout cela est-il une simple question d'argent ?

R. : A vrai dire, je ne me suis jamais penché sur les subtilités économiques de la question. Je n'ai jamais pensé sérieusement que nous aurions eu à réduire notre niveau de vie pour mener la course de front avec les Russes, si nous nous y étions pris à temps.

Q. : Autrement dit, nous aurions pu tout avoir ?

R. : Si nous nous étions mis dans la course assez tôt, ç'aurait été parfaitement faisable.

Q. : Compte tenu du fait que le progrès scientifique dépend dans une large mesure des échanges d'informations, comment jugez-vous la coopération scientifique Est-Ouest ?

R. : Actuellement, il s'établit déjà des rapports de coopération qui fonctionnent d'une façon plutôt satisfaisante. La plupart des pays publient assez librement les résultats de leur recherche fondamentale dans des revues spécialisées. Dans la plupart des pays occidentaux, on fait actuellement de sérieux efforts pour traduire les principales publications scientifiques russes, et pour les mettre à la disposition des chercheurs. Dans le même but, les Russes, de leur côté, ont mis sur pied un programme très poussé de traductions. On s'est évertué à réunir des congrès internationaux où tous les « blocs » sont représentés, et ces contacts se sont avérés très fructueux. C'est la façon normale qu'a la science de progresser, et le résultat, c'est que la science établit un pont qui permet aux hommes de se rejoindre.

ET LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS ?

Q. : A votre avis, notre retard dans la course aux fusées est-il imputable au fait que l'aide occidentale aux régions sous-développées s'exerce sur une

beaucoup plus grande échelle que l'aide soviétique, et qu'il y a par conséquent une beaucoup plus grande dispersion de notre personnel technique ?

R. : Je ne peux vous répondre que d'une manière indirecte, en disant que tous les grands chercheurs sont également de grands pédagogues, et qu'ils ont beaucoup de mal à séparer l'enseignement de la recherche dans leur travail. Votre question revient à demander : dans quelle mesure gaspillent-ils leur vocation pédagogique dans les pays sous-développés, alors qu'ils pourraient en faire profiter leurs propres élèves ? C'est difficile à dire. Sans doute, on voudrait faire une partie de son enseignement dans les pays sous-développés, mais seulement dans la mesure où ces pays peuvent fournir des étudiants et où ils sont prêts à utiliser ces derniers sur place au terme de leur formation. Bien entendu, chacun en décide selon ses propres lumières. Mais il faut que le pays donneur et le pays bénéficiaire prennent tous les facteurs en considération. Une chose paraît à peu près claire, en tous cas, c'est qu'il faut éviter de former des étudiants de pays sous-développés qui seront ensuite absorbés par le pays « évolué ».

Q. : Quels sont les meilleurs moyens dont dispose un pays sous-développé pour avancer sur la voie de la science et de la technique ?

R. : Outre l'aide offerte par les nations plus évoluées, le pays sous-développé devrait se constituer, à l'échelon le plus élevé du gouvernement, une sorte de Commissariat National à la Recherche, qui serait responsable de tout le programme scientifique à long terme, et dont l'autorité s'étendrait non seulement sur les activités scientifiques proprement dites, mais sur des problèmes tels que le recrutement des étudiants, la construction, le financement et les salaires des professeurs et des techniciens, autant de facteurs qu'il faut arriver à intégrer et qui demandent à être équilibrés.

Q. : Considérez-vous qu'il existe en Occident un grand potentiel scientifique.

R. : Il faudrait, pour bien répondre, être documenté très en détail. Ma réponse est donc en grande partie subjective, elle est basée aussi sur mes lectures, mes voyages, mes visites aux diverses chancelleries, et sur ce que je constate en particulier aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, et sur ce qui se passe à ma connaissance en Allemagne. Il me semble évident que le potentiel actuel, et qui ne peut manquer de s'accroître rapidement dans l'avenir, est un potentiel formidable. Si le rythme d'expansion scientifique s'accélère, je ne doute pas que nous puissions conserver une avance considérable sur l'Est. C'est là une vérité qu'on ne fait jamais

suffisamment connaître et qui n'est jamais très bien comprise. Bien entendu, des efforts particuliers auront besoin d'être faits dans certains domaines, pour obéir à tel ou tel impératif, de façon à pouvoir se maintenir à la hauteur des Russes ou même les surpasser.

Q. : Vous faites allusion aux fusées ?

R. : Aux fusées et à un certain nombre d'autres domaines. Qui dit que les Russes, en ce moment même, ne sont pas en train de choisir un nouveau domaine scientifique dans lequel ils entendent nous dépasser très rapidement, s'ils ont les moyens de le faire ?

L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

Q. : Au lendemain de l'automne 1957, il y a eu un grand mouvement dans de nombreux pays occidentaux pour réformer l'enseignement scientifique. Dans quelle mesure, à votre avis, les succès soviétiques en astronautique font-ils ressortir les insuffisances de l'enseignement scientifique et technique de l'Occident ?

R. : En aucune mesure, me semble-t-il. Beaucoup de gens éminents ont prédit que les Russes maintiendraient leur avance pendant de nombreuses années après le lancement du premier Spoutnik, et il n'y a rien dans la situation actuelle qui soit très surprenant. Je ne pense pas que le premier Spoutnik, en stimulant dans nos pays le développement de l'enseignement scientifique et technique à tous les niveaux — par exemple par le fait que les sciences et les mathématiques ont été introduites plus tôt dans le programme des écoles et des facultés — ait produit des effets très évidents. En tout cas, aucun que nous ayons remarqué ici, à l'OTAN. Les résultats sont impressionnants, se poursuivent et s'intensifient. On peut toujours se plaindre de l'effort insuffisant. Sans doute, de plus grands efforts sont encore nécessaires. Mais compte-tenu des problèmes nationaux, politiques et financiers qui interviennent, le progrès jusqu'à ce jour est tout à fait encourageant, sinon entièrement satisfaisant.

Q. : Vous dites que compte-tenu des difficultés, nous réussissons plutôt bien. Pensez-vous que si les pays occidentaux mettaient leurs efforts en commun, de façon à mener l'avance scientifique sur un front plus large que celui qui existe à l'échelle nationale, nous pourrions accomplir encore plus ?

R. : Nous avons bien travaillé, mais nous pouvons réussir encore beaucoup mieux si nous effaçons les frontières scientifiques, et c'est précisément ce à quoi les nations occidentales tentent sérieusement d'arriver en ce moment même.

Q. : Nous sommes donc d'accord sur le fait que les Russes sont en avance dans le domaine bien limité

des fusées. J'aimerais bien savoir comment l'Occident entend réagir du point de vue général de la science et de la technologie.

R. : Chaque individu, chaque nation, chaque organisation internationale doit s'associer à la tâche. Il faut revoir toute la structure de l'enseignement. Il faut que tout s'accorde. Ici, à l'OTAN, nous nous occupons particulièrement des domaines très avancés de la science et de la technique. Nous attendons avec beaucoup d'impatience le rapport de la Commission Killian, qui étudie la possibilité de créer un Institut International de la Science et de la Technique, conçu pour offrir aux plus doués de nos étudiants l'occasion de mener les recherches les plus avancées sur une quantité de problèmes importants mais qui souvent ne peuvent pas être poursuivies à l'échelle d'un pays.

UN M.I.T. EUROPÉEN

Q. : Cet institut serait, je crois, organisé dans une certaine mesure selon le modèle du M.I.T. (Massachusetts Institute of Technology).

R. : Il est trop tôt pour connaître les conclusions définitives de la Commission. Mais le projet ressemblera au M.I.T. sur un point essentiel, car nous voudrions que le nouvel institut soit intégré à tout l'ensemble économique, scolaire et gouvernemental de l'Occident, comme c'est le cas du M.I.T. dans le contexte des Etats-Unis, et qu'il exerce autant sinon plus d'influence encore que l'institut américain.

Mais là s'arrête l'analogie avec le M.I.T. ; ce qui nous intéresse, ce n'est pas la partie des études menant aux premiers diplômés ni les activités universitaires ordinaires, mais plutôt les centres de recherche avancée qu'on a établis dans toutes sortes de domaines de recherche particulièrement difficiles et coûteux, et qui appartiennent aux disciplines les plus fondamentales et avancées de la science.

Q. : Pensez-vous que cet Institut international puisse servir de catalyseur, qu'il fournira l'impulsion d'une meilleure coopération scientifique au sein de l'Occident ?

R. : Oui. Bien entendu. Il n'y a là aucune originalité. Pareils instituts existent déjà dans certaines régions et fonctionnent parfaitement. L'exemple type est le Centre européen de la Recherche nucléaire (CERN) de Genève, qui se consacre à la physique des hautes énergies. L'institut que nous envisageons est d'une importance incalculable. Il ferait naître cet effort collectif qui est indispensable aux projets de recherche très poussés. Le coût des accélérateurs de particules est aujourd'hui tel, qu'on ne voit guère comment les machines plus évoluées de l'avenir pourraient être construites si ce n'est

par des cartels. Il en est de même pour les calculateurs électroniques de l'avenir, dont on aura besoin dans un très grand nombre de domaines de recherche, ainsi que du matériel extrêmement spécialisé, exigé par certaines sciences comme la biophysique et la physique des basses températures (cryogénique). Avec les progrès de la science, les budgets d'équipement vont atteindre des chiffres tellement exorbitants, que seul un consortium pourra en assumer les dépenses. L'institut que nous projetons, constitue à cette fin la seule formule raisonnable, puisque non seulement il bénéficie du soutien financier nécessaire, mais offre des ouvertures aux jeunes élites de tous nos pays, ce qui devrait nous permettre de rester autant que possible à l'avant-garde du progrès scientifique.

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

Q. : Vous avez parlé d'un besoin croissant de coordination. Vous avez également parlé de la science comme d'une activité libre, qui ne s'accommode pas d'une structure rigide. Y a-t-il contradiction entre ces deux idées ?

R. : Non. Ces deux aspects coexistent dans la science depuis longtemps. Nombre de pays pratiquement dépourvus de moyens scientifiques tels que nous les entendons, ont produit de très grands génies à leur stade de sous-développement. Les Etats-Unis en sont l'exemple type. Benjamin Franklin a été un des plus grands physiciens de tous les temps. Sir Willard Gibbs, qui a travaillé dans un isolement relatif dans son pays, a été le plus grand thermodynamicien de son époque. Les exemples abondent. Le génie pousse partout.

Mais pour progresser véritablement sur un large front, et sur tous les fronts, le génie ne suffit pas : beaucoup d'organisation et de coopération sont nécessaires. La nation doit être prête à mettre les idées de ses génies en valeur, et le plus vite possible. Souvent, comme dans le cas de Yukawa au Japon, qu'un prix Nobel a récompensé pour sa découverte du *meson*, il est arrivé que les idées d'un grand esprit ont pu être intensivement exploi-

tées, sur le double plan théorique et expérimental, par d'autres pays plus en mesure de développer les travaux du savant que son propre pays.

Q. : Sait-on où l'Institut sera établi ?

R. : Il est encore trop tôt pour le savoir. Bien sûr, de tous côtés on s'est intéressé aux plans qu'élabore la Commission, à l'emplacement définitif, au programme exact de recherches, à l'organisation par disciplines. Le programme tiendra compte de l'expérience de diverses organisations qui fonctionnent depuis plusieurs années, mais il est encore impossible de dire ce que sera le rapport final. Mais l'Institut sera certainement installé en Europe.

BONNES PERSPECTIVES

Q. : Quel est exactement le rôle de l'OTAN dans sa fondation ?

R. : L'OTAN agit essentiellement comme inspirateur et animateur gouvernemental du projet. L'étude en est dirigée par la Fondation Universitaire de Bruxelles, avec des fonds provenant, à sommes égales, de l'OTAN et de la Fondation Ford. Le rapport sera porté à la connaissance de tous les organismes intéressés, nationaux ou internationaux. L'Institut tel qu'il sortira finalement, ne sera pas dirigé par un bloc de pays, ni limité à un groupe particulier de nations.

Q. : Ainsi, pour nous résumer, vous considérez qu'en dépit du Major Gagarine, les perspectives de la science occidentale sont bonnes, sauf peut-être dans la course à l'Espace ?

R. : Oui, et je crois qu'une chose est claire. J'ai essayé ici, d'une part, de vous montrer que notre position scientifique et technique est excellente, mais de vous alerter, d'autre part, du fait qu'une toute petite fraction seulement du potentiel occidental qui pourrait être investi dans un effort collectif, est actuellement utilisée. Nous ne pouvons pas nous payer beaucoup plus longtemps ce gaspillage. Il nous faut immédiatement mettre à profit les formidables ressources contenues dans une action de coopération internationale.



Voir en page 26 une lettre du Professeur Nierenberg

L'IMPÉRIALISME EN UNION SOVIÉTIQUE

par

Paul Barton

Sociologue spécialisé dans les problèmes du totalitarisme, l'auteur de cet article a écrit plusieurs livres, dont celui intitulé : L'Institution concentrationnaire en Russie (Plon).

La souvent été dit que nous assistons à la désintégration du colonialisme, et même à sa disparition. Dans l'ensemble, cela est vrai en ce qui concerne les empires bâtis par des pays de l'Occident. Mais, afin de pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une tendance générale, surtout à une époque aussi marquée que la nôtre par l'interdépendance de toutes les parties du globe, il ne faut pas se contenter d'examiner un territoire limité. Et dès lors qu'on aborde les vicissitudes du colonialisme d'un point de vue universel, l'affaire devient autrement compliquée.

A mesure que la tendance à abolir le statut colonial se manifeste dans les empires occidentaux, un puissant mouvement colonialiste se développe sous la direction de Moscou. Pour en apprécier la vigueur, il suffit de noter combien il menace d'engloutir les pays sortant du système colonial occidental et les priver de l'indépendance à laquelle ils sont en train d'accéder.

La manifestation la plus importante de ce colonialisme en pleine expansion est évidemment l'annexion par l'U.R.S.S. des territoires étrangers, qui fut commencée au cours de la seconde guerre mondiale et poursuivie jusqu'à l'établissement d'un vaste système de pays satellites. Cependant, le colonialisme qui a son centre d'impulsion à Moscou s'abat non seulement sur des pays étrangers, mais aussi sur des territoires de l'Union Soviétique dont les populations ne sont pas de nationalité russe. Il est donc étrange de voir le chef du gouvernement soviétique se poser en champion de l'indépendance des peuples coloniaux. Mais il est encore plus étrange qu'il ose citer comme exemple « l'indépendance et l'autodétermination » dont jouissent selon lui les nationalités de cet Etat multinational qu'est l'Union Soviétique. Devant ces affirmations audacieuses de M. Khrouchtchev, il importe d'examiner

plus attentivement la situation réelle de ces nationalités.

UN FAUX FEDERALISME

D'après sa Constitution, l'Union Soviétique est en effet un Etat fédéral, composé actuellement de quinze républiques. Cependant, en approfondissant la question, on s'aperçoit que le mot « fédération » a un sens particulier dans le langage officiel soviétique. Dès 1913, Lénine rejeta toute idée d'un Etat fédéral sous la forme d'une « union des égaux, dépendant du consentement commun ». En acceptant le principe de fédération après la conquête du pouvoir, Lénine et ses successeurs le vidèrent néanmoins de tout son contenu. Dans l'acception impropre qu'ils donnèrent au fédéralisme, celui-ci se réduit à une répartition des pouvoirs et des fonctions entre autorités de différents échelons. Comme le dit Derek J. R. Scott, de l'Université de Manchester, il n'est pas question de limiter les prérogatives du pouvoir central pour respecter des intérêts locaux ou particuliers puisque l'Etat soviétique, dirigé selon le modèle d'une entreprise géante, est une structure à laquelle ses différents éléments participent non pas avec des intérêts et droits divers, mais bien avec diverses sortes de subordination.

C'est ainsi que depuis 1944, les Républiques fédérées sont habilitées à avoir leurs propres ministères des Affaires étrangères, à entrer en relations directes avec des Etats étrangers, à conclure des accords avec eux et à échanger des représentants diplomatiques et consulaires. Toutefois, en dehors de la représentation aux Nations Unies de l'Ukraine et de la Biélorussie — qui ne fait qu'augmenter le nombre de voix dont dispose l'Union Soviétique — aucune république fédérée n'a maintenu une mission diplomatique à l'étranger. Les ministères des

Affaires étrangères des Républiques fédérées n'existent qu'en théorie.

Autre exemple : les Républiques fédérées ont obtenu en même temps le droit d'avoir leurs propres ministères de la Défense ; mais à la lumière des faits, ce droit apparaît encore plus illusoire que celui concernant les ministères des Affaires étrangères. Le commandement et l'organisation des forces armées soviétiques étant hautement centralisés — et d'ailleurs marqués par une nette prédominance de la nationalité russe — on ne voit pas bien quelle pourrait être l'activité de ces ministères. En fait, aucun ordre d'un ministre de la Défense d'une République fédérée n'a jamais été publié, et pour cause : on n'en a jamais nommé et de tels ministères restent encore à créer.

LENINE ET LA SECESSION

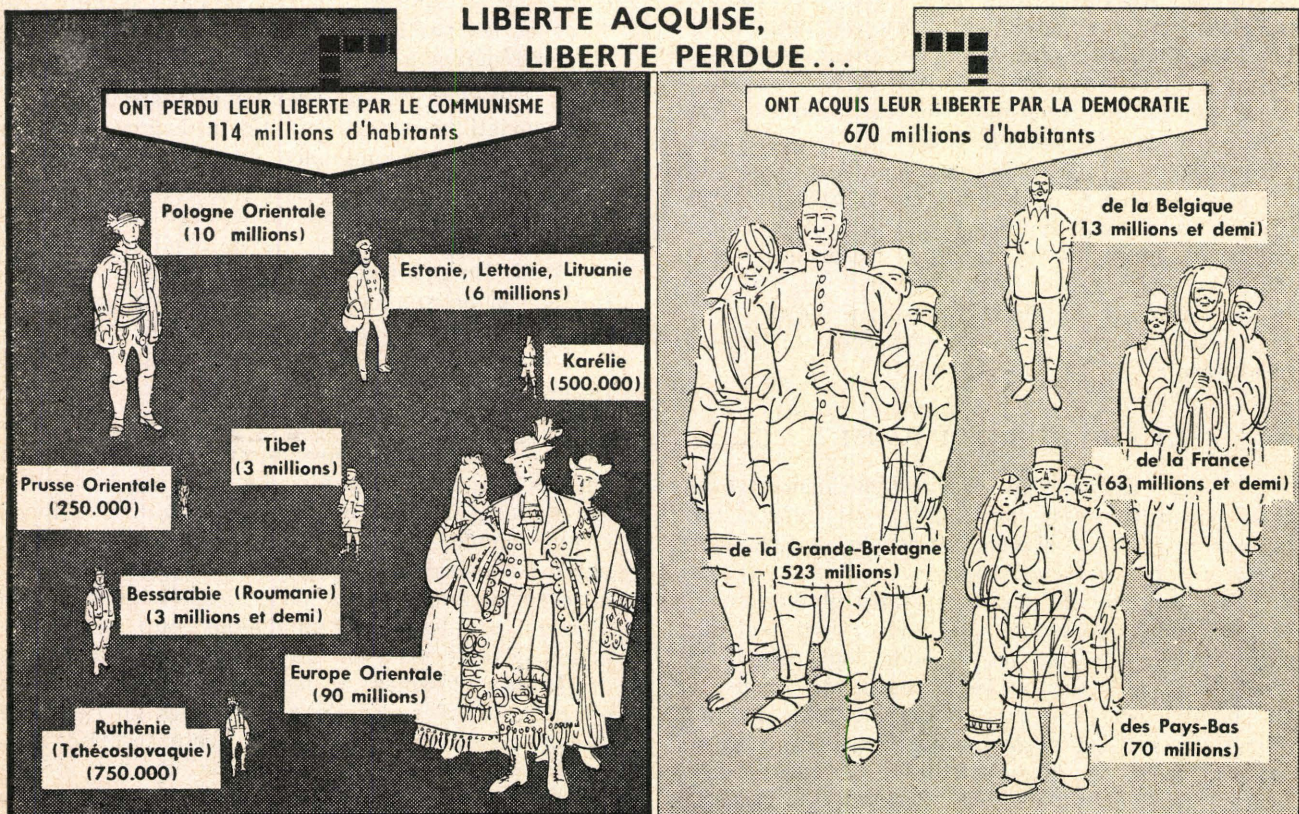
De même, le droit de chaque République fédérée de sortir de l'Union Soviétique a été inscrit dans la Constitution dès le début. Mais cela ne fut accordé par les maîtres du pouvoir que pour des besoins de propagande, ainsi qu'en témoigne l'article de Lénine déjà cité. Dans ce texte, datant

de 1913, le futur chef du gouvernement russe rejeta non seulement le fédéralisme, mais aussi le droit à la sécession : « En général, nous sommes contre la sécession », déclara-t-il sans équivoque en ajoutant : « Le droit à la sécession est une exception à notre règle générale de centralisme ». Selon lui, cette exception s'imposait pour tenir en échec les Russes chauvins. En d'autres termes, la proclamation du droit à la sécession avait pour seul but de gagner le soutien des minorités nationales, menacées et malmenées par ces éléments chauvins. Ainsi, pendant les quarante-trois ans d'existence de cet Etat soi-disant fédératif, aucune République fédérée n'a engagé la procédure nécessaire pour sortir de l'U.R.S.S. Cela d'ailleurs serait diamétralement opposé à tout ce qui se fit dans le passé.

Par exemple, pendant les premières années du pouvoir soviétique, les armées commandées par celui-ci conquièrent plusieurs territoires qui avaient tenté de se séparer de l'Etat russe et renversèrent leurs gouvernements : il en fut ainsi de la Géorgie, de l'Ukraine, du Turkestan, de la Crimée. Vers la fin des années vingt, les mouvements Milli Istiklal (Indépendance nationale) et Milli Ittikhad (Unification nationale) en Asie centrale furent liquidés sous

BILAN DES VINGT DERNIERES ANNEES

LIBERTE ACQUISE, LIBERTE PERDUE...



le prétexte qu'ils travaillaient pour « le renversement du régime soviétique et l'établissement d'un Etat bourgeois ». En 1938, huit Arméniens furent exécutés à la suite de l'accusation de « vouloir séparer l'Arménie de l'Union Soviétique ». Du reste, « l'agitation et la propagande menées avec l'objectif de saper ou d'affaiblir l'Etat Soviétique » sont qualifiées de crime et quiconque s'en rend coupable est passible d'une peine de prison allant jusqu'à sept ans.

FRONTIERES MOBILES

Enfin, toujours d'après la Constitution, les frontières d'une République fédérée ne peuvent pas être modifiées sans son consentement. Mais il se trouve que, dans la pratique, aucune République fédérée ne s'est jamais opposée aux projets visant à réduire son territoire ou même à la liquider. C'est ainsi qu'une partie de la République carélo-finlandaise a été incorporée dans la République Soviétique Fédérative Socialiste de Russie en 1945 et que le reste de son territoire a suivi le même sort en 1956, ce qui mit fin à son statut de République fédérée. En 1955, la R.S.F.S.R. elle-même céda la Crimée à l'Ukraine. L'année suivante, une partie du Kazakhstan passa à l'Ouzbekistan. En 1957, la Géorgie fit cadeau à la R.S.F.S.R. de sa part du territoire tchétchène-ingouche.

Etant donné ce statut précaire des Républiques fédérées, il est à peine nécessaire de s'appesantir sur les formations nationales aux échelons inférieurs : les républiques et les provinces autonomes, les zones et les districts nationaux, les soviets de village nationaux et les fermes collectives nationales, toutes intégrées dans les Républiques fédérées, en particulier dans la R.S.F.S.R. Les illusoirs garanties constitutionnelles concernant les droits de sortir de l'U.R.S.S. et de maintenir l'intégrité territoriale ne s'étendent même pas aux Républiques autonomes, dont les territoires et les capitales sont transférés sans cesse, tandis que des zones et districts nationaux surgissent et disparaissent perpétuellement. Toutes ces affaires se règlent par simples décrets.

LA STRUCTURE DU PARTI

Le tableau du pseudo-fédéralisme soviétique serait toutefois incomplet — et, même, fortement défiguré — si l'on faisait abstraction de la structure du parti communiste, dont les organes doubles commandent les organismes gouvernementaux à tous les échelons, à tel point qu'on peut dire sans exagération que les seconds sont principalement chargés d'exécuter les décisions des premiers. Or, la structure du parti communiste de l'Union Soviétique, qui est régie par un centralisme rigoureux, ne porte pas la moindre trace de fédéralisme. Les partis communistes des Républiques fédérées

n'ont pas le statut de partis autonomes, même en théorie. Leurs comités exécutifs (ou centraux) sont, d'après les statuts du parti communiste de l'Union soviétique, classés parmi les comités régionaux, de même que leurs congrès sont classés parmi les conférences régionales.

Quant aux organisations du Parti à l'échelon des républiques autonomes, elles sont régionales comme leur nom l'indique, de même que celles à l'échelon des régions autonomes. La tâche de tous ces organismes se réduit à assurer l'exécution, par les organes de leur ressort, des directives émanant du secrétariat du Comité central. Les responsables du Parti à l'échelon de la République fédérée, et encore plus à celui de la République autonome, appartiennent souvent à une autre nationalité que la majorité de la population de la République en question. La proportion de Russes est toujours considérable.

LA RUSSIFICATION

Jusqu'en 1956, seule la R.S.F.S.R. n'avait pas d'organisation propre à son parti. Depuis lors, il existe un bureau du Comité central spécialement chargé de diriger les activités du Parti dans la R.S.F.S.R., mais ses prérogatives sont très limitées. Il ne s'agit pas, comme le fait remarquer Derek J. R. Scott, d'une discrimination contre la R.S.F.S.R., mais bien au contraire d'une preuve de la situation privilégiée dont elle jouit. Le parti communiste de l'Union Soviétique est en fait le Parti communiste russe et les partis communistes des autres Républiques fédérées ne sont que ses filiales.

Walter Kolarz, grand spécialiste de la politique soviétique des nationalités, a démontré de son côté la nette prédominance des Russes parmi les membres du Parti et surtout parmi ses dirigeants. Le même auteur insiste à juste titre sur le caractère spécifiquement russe de la révolution d'octobre 1917. En préconisant la suprématie du prolétariat sur la paysannerie, et malgré leurs slogans en faveur de l'égalité des droits, les bolcheviks établirent la domination des Russes sur tous les autres peuples, puisque ceux-ci s'occupaient presque exclusivement d'activités agricoles.

D'autres facteurs vinrent ensuite se greffer sur ces faits fondamentaux. La tendance à russifier les nationalités minoritaires se produisit d'abord comme simple épiphénomène de la colonisation, régie par des impératifs économiques et stratégiques. La mise en exploitation des territoires éloignés et faiblement peuplés porta un double coup aux autochtones. D'autre part, elle se solda par une affluence de Russes destinés à devenir l'élite, depuis les ouvriers qualifiés jusqu'aux dirigeants du Parti, de l'administration, de la police et des entreprises économiques. D'autre part, les nationalités locales furent privées de leurs coutumes, embauchées

comme main-d'œuvre de basse qualité dans les industries naissantes et surtout transférées dans d'autres régions.

Cependant, la tendance à la russification reçut un encouragement croissant grâce à la métamorphose radicale de la politique des nationalités poursuivie par le gouvernement de Moscou. Malgré le caractère russe de la révolution bolchevique, cette politique se piqua d'honneur au début de s'attaquer au chauvinisme des Russes. Mais peu à peu le centre de gravité fut déplacé vers la lutte contre les « nationalismes locaux », qui depuis les années trente constitue sa préoccupation dominante, sinon exclusive. Ses manifestations les plus importantes sont l'introduction de l'alphabet russe dans plusieurs nationalités (quelques années seulement après l'introduction de l'écriture latine), l'enseignement obligatoires de la langue russe dans toutes les écoles non russes (décrété le 13 mars 1938) et les déportations ou transferts massifs des membres de nationalités minoritaires vers des régions éloignées, peuplées d'autres minorités.

LA MIGRATION FORCEE

Ce dernier procédé constitue, sans doute, le trait le plus caractéristique du colonialisme russe, tel qu'il s'exerce à l'intérieur de l'Union Soviétique. On connaît assez bien l'importance de la colonisation des régions éloignées de l'U.R.S.S. par des forçats et des déportés assignés à résidence fixe, ainsi que par des travailleurs mobilisés en vertu du « recrutement organisé de la main-d'œuvre ». Elle entraîna la migration de plusieurs dizaines de millions de personnes. Les aborigènes qui, avant cette invasion, avaient été seuls dans les territoires en question, ne tardèrent pas à se trouver en minorité. Dans bien des endroits, ils semblent même voués à une disparition rapide.

L'évolution de la structure ethnique de ces régions depuis la réduction des effectifs détenus dans les camps de concentration ne constitue pas une rupture radicale avec le passé. Nombreux sont ceux qui, en sortant des camps, doivent rester sur place. D'autres sont remplacés par des condamnés de droit commun. Finalement, il y a les jeunes gens enrôlés ailleurs à la suite de pressions diverses et les travailleurs tombés sous le coup du « recrutement organisé ». Ainsi, ces régions deviennent de plus en plus russifiées par l'entremise des membres d'autres nationalités qui subissent elles-mêmes la russification.

Des assauts analogues ont été organisés ces dernières années sous forme de campagne pour la mise en exploitation des terres vierges ou en friche. Lors de sa récente tournée d'inspection au Kazakstan, Nikita Khrouchtchev prononça à Akmolinsk un discours révélateur à ce propos. Il déclare entre autres ceci : « Nos cœurs sont remplis de fierté

lorsque nous voyons parmi les meilleurs travailleurs des terres vierges les noms de Russes et d'Ukrainiens, de Kazaks et de Biélorussiens, de représentants de tous les peuples de notre patrie multinationale. Il y a ici des Lettons, des Estoniens, des Lithuaniens, des Juifs et des Allemands. En somme, toute l'ethnographie de notre grande Union Soviétique est représentée et tous travaillent vaillamment pour le bien de notre peuple qui édifie la société communiste. »

LE SORT DES KAZAKS

En commentant cette profession de foi colonialiste, Walter Kolarz a posé la question décisive : « Qui pourrait croire que des Lettons tinrent à tourner le dos à leur capitale civilisée, Riga, et à s'installer dans les fermes d'Etat de la province de Koustanaï, où ils sont coupés de leur culture nationale et de leurs traditions et privés du confort auquel ils étaient habitués ? » Et que deviennent les Kazaks, qui constituaient autrefois la seule population du pays ainsi colonisé ? Ce malheureux peuple, qui comptait près de quatre millions d'âmes en 1926, se trouva réduit à trois millions en 1939, victime de la collectivisation forcée de l'agriculture et de la croisade contre le nomadisme. A présent, ils ne sont guère plus de trois millions et demi, dont 2,8 millions seulement vivent au Kazakstan où ils ne représentent que trente pour cent de la population. Près de quatre millions d'habitants de cette République fédérée se sont déclarés Russes lors du dernier recensement, le 15 janvier 1959. Plus de 750.000 Ukrainiens y sont installés.

Ainsi, la méthode qui consiste à coloniser les territoires des nationalités minoritaires par des membres d'autres minorités permet de faire d'une pierre deux coups. Les colons eux-mêmes se russifient rapidement puisqu'ils se trouvent au milieu d'une mosaïque ethnique où le russe est la seule langue commune. Au Kazakstan, dans l'Ouzbékistan ou dans la République autonome des Komis, il n'y a pas d'écoles ukrainiennes, lettones ou polonaises, ni de journaux imprimés dans la langue de ces pays. Plus de quatre millions d'Ukrainiens sont dans cette situation et plus de la moitié des 1.380.000 Polonais qui vivent en U.R.S.S. ne parlent plus leur langue.

LES ETATS BALTES

Dans les régions d'où viennent les colons, ces départs ouvrent des brèches qui sont comblées par des éléments de russification, soit des vrais Russes, soit des ressortissants d'autres minorités. L'exemple des Etats baltes est caractéristique. En Lettonie, en Estonie et en Lithuanie, les Russes forment respectivement près du dixième, le cinquième et plus du quart de la population. Le groupe ethnique autochtone est d'ores et déjà réduit à moins de quatre cinquièmes de la population en

Lettonie, à moins de trois quarts en Estonie et à moins de deux tiers en Lituanie.

En outre, les déportations et transferts massifs des nationalités minoritaires se répercutent sur leur croissance naturelle en augmentant la mortalité et en diminuant la natalité. Les résultats du dernier recensement de la population soviétique en apportent quelques témoignages éloquentes. Le nombre des Kalmouks vivant sur le territoire de l'U.R.S.S. est tombé de 129.000 en 1926 et de 134.000 en 1939 à 106.000 en 1959 ; près du dixième de ces survivants ne parlent plus leur langue nationale. Les Lettons, les Estoniens et les Lithuaniens installés en Union Soviétique sont moins nombreux qu'en 1940 ; la différence est de 300.000 pour les premiers, de 150.000 pour les seconds, et de 10.000 pour les derniers.

Des phénomènes aussi catastrophiques sont dus, il va de soi, à des déportations ouvertement punitives. Mais il ne faut pas se faire d'illusions sur les méthodes qui prédominent dans les transferts de la population à l'heure actuelle et dont les effets se manifesteront dans les recensements futurs. Là même où ces transferts sont officiellement justifiés par des raisons purement économiques comme dans le cas de la ruée organisée vers les terres vierges, la masse des colons est jetée dans des conditions d'existence qui, sans être comparables à celles faites à des forçats, ne peuvent que se solder par une mortalité accrue et une natalité diminuée.

Quelques écrivains soviétiques, dont le dramaturge bien connu Nicolas Pogodine, qui avaient glorifié autrefois la « rééducation » dans les camps de concentration, ont eu le courage d'écrire objectivement la vie des défricheurs de terres vierges ; c'est un sombre tableau. Mais il n'est même pas besoin de chercher des renseignements dans les belles-lettres ; il suffit pour y voir clair de consulter les journaux et les déclarations officielles qui ne cessent de se plaindre de l'impossibilité de mettre fin au flot d'évasions, de fuites et de départs des colons.

EDUCATION ET PRESSE.

Tout en insistant sur ce trait particulier du colonialisme russe que constituent les déportations et transferts de la population, on ne doit pas perdre de vue que le gouvernement soviétique a également recours aux procédés classiques de la dénationalisation. L'enseignement obligatoire du russe dans toutes les écoles non russes a déjà été mentionné. En outre, le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du russe dans ces écoles croît au fur et à mesure que progressent les études, au détriment de

la langue nationale. Dans les écoles de l'Ouzbékistan, par exemple, le russe occupe, en huitième année, six heures par semaine et l'ouzbek, deux heures.

D'autre part, les membres des minorités, même s'ils forment des colonies importantes, ne peuvent pas envoyer leurs enfants dans des écoles nationales tant qu'ils ne vivent pas sur leur territoire national. Il faut ajouter que les écoles russes sont fréquentées par de nombreux enfants autochtones, même dans les républiques non russes. Le pourcentage des élèves dans les écoles russes de Biélorussie et de Géorgie représente plus du double de la population russe dans ces républiques respectives ; en Arménie et en Moldavie, il représente le triple. Cela s'explique notamment par le fait que le fréquentation d'une école non-russe constitue un handicap lorsqu'on sollicite l'admission à une école d'enseignement supérieur et se révèle dès lors préjudiciable à une carrière.

Un rôle très important dans la russification revient également à la presse et aux publications. Un tiers seulement des journaux publiés en U.R.S.S. est rédigé dans les langues des minorités, qui constituent 45 % de la population ; le tirage des journaux non-russes ne représente que 17 % du tirage global de la presse soviétique. Quant aux revues et aux livres, la prédominance russe est encore plus marquée.

PEUPLES SANS AVENIR.

L'effet combiné de ces diverses méthodes de dénationalisation apparaît dans les statistiques démographiques. La proportion de Russes dans l'ensemble de la population s'accroît à une vitesse impressionnante : 36 % en 1897, 53 % en 1926, 58 % en 1939. Vinrent ensuite des annexions de territoires ayant plus de 22 millions de non-Russes. Pourtant, ces territoires ne comptent pas moins de 55 % de Russes à l'heure actuelle ; si l'on y ajoute les 10,2 millions de personnes appartenant à d'autres nationalités, mais qui, lors du dernier recensement, ont indiqué le russe comme étant leur langue maternelle, la proportion est même de 59 %.

Les Russes étaient environ 78 millions en 1926, 99 millions en 1939 et 114 millions en 1959. Les nationalités minoritaires atteignaient 69,5 millions en 1926, 70,5 millions en 1939 et 95 millions en 1959. La population non-russe, demeurée stationnaire de 1926 à 1939, s'accrut ensuite dans une mesure dépassant à peine l'augmentation due à l'annexion des territoires étrangers. Donc, sa croissance naturelle a été jugulée par la russification. Jamais puissance coloniale n'a réussi à fermer aussi hermétiquement la voie de l'avenir aux peuples subjugués.

L'OTAN EN VOYAGE

PREMIÈRE ÉTAPE :

LE PORTUGAL

par

Jean de Madre

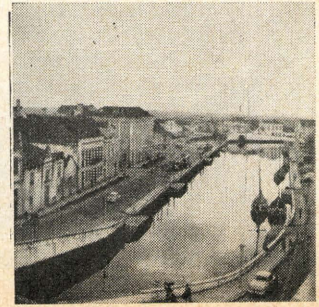
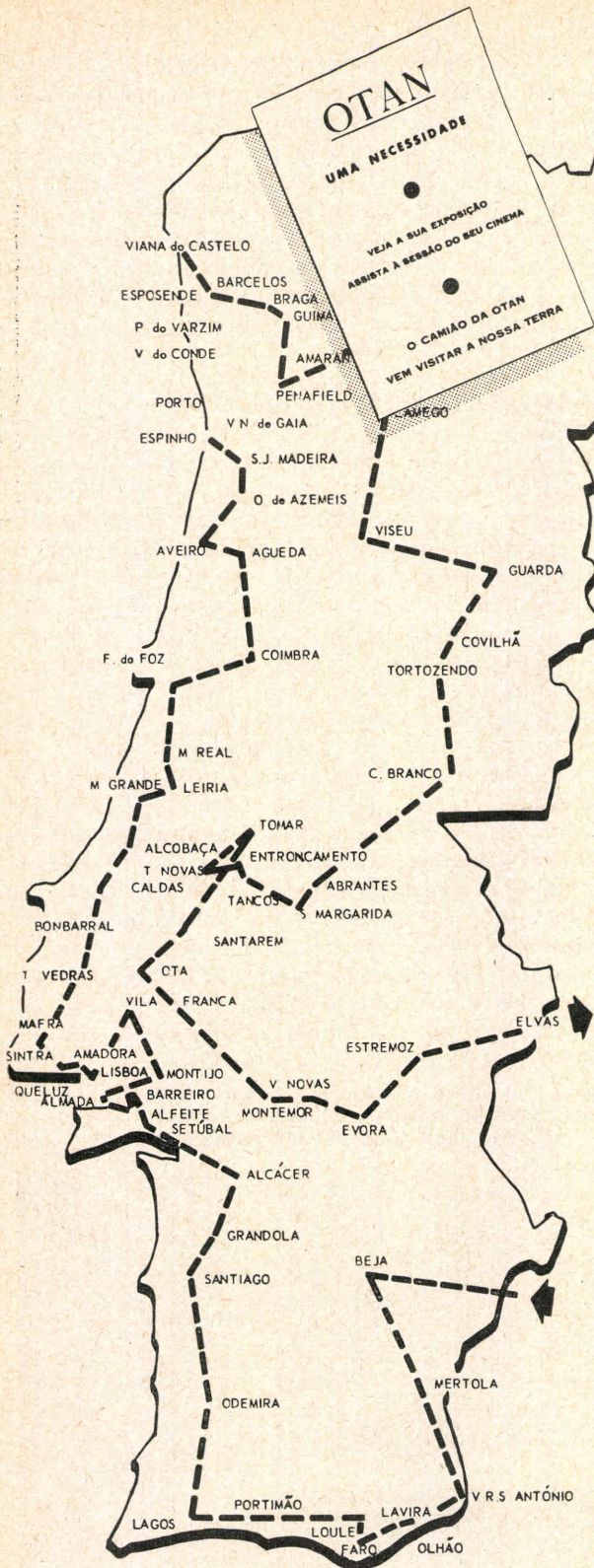
Lisbonne

LES quinze pays de l'OTAN couvrent une superficie totale de plus de vingt millions de kilomètres carrés et la Communauté atlantique dans son ensemble représente pas loin de 450 millions d'êtres humains. Sur ce nombre impressionnant, combien de personnes savent ce qu'est l'Alliance atlantique ? Il suffirait d'un simple sondage de l'opinion publique, même parmi les peuples qui ont un esprit civique particulièrement développé, pour se rendre compte qu'il existe de sérieuses lacunes dans ce domaine. Quand on pense qu'un professeur d'université, appartenant à l'un des pays de l'Alliance, a manifestement confondu UNESCO et OTAN lorsqu'il écrivit à cette dernière pour obtenir certains renseignements, faut-il s'étonner que l'homme de la rue en soit au même point ? Il n'est pas nécessaire d'aller au fin fond de la campagne pour constater cette ignorance des questions internationales, mais elle doit exister à plus forte raison dans les endroits isolés.

Le Service de l'information de l'OTAN s'est donc trouvé devant le problème de savoir comment atteindre toute une couche de la population atlantique qui risque d'ignorer ou de méconnaître l'alliance défensive à laquelle ils appartiennent. Les vigneronns du Portugal, les pêcheurs de Norvège ou les paysans de Grèce et de Turquie ont autant le droit de savoir ce que l'on entreprend en leur nom que les hommes d'affaires ou les travailleurs industriels des grandes villes. Mais il serait inutile de vouloir leur faire ingurgiter une littérature purement technique et philosophique, expliquant ce que signifie l'OTAN. Pour attirer les masses et pour retenir leur attention, il faut avoir recours aux moyens audio-visuels. C'est la raison pour laquelle l'OTAN vient de créer un nouveau Centre itinérant d'information.

LES MOYENS AUDIO-VISUELS.

Il s'agit d'un véhicule à traction diesel spécialement fabriqué en Allemagne et conçu de



façon à pouvoir rendre un maximum de services avec un minimum d'encombrement. Vu sur la route, on dirait un grand autocar de tourisme, dont les fenêtres ont été remplacées par des panneaux représentant des cartes géographiques. Mais, à l'arrêt, les parois latérales du véhicule s'écartent pour former une salle d'environ 27 m². Ainsi, le Centre itinérant d'information offre plusieurs possibilités. En entrant par une porte et en sortant par une autre, le public peut défiler à l'intérieur du camion pour voir une exposition permanente de 12 panneaux qui retracent l'histoire de l'OTAN. Si l'on veut organiser des conférences ou des projections de films dans la salle, il y a des places assises pour 45 personnes. Quant aux séances cinématographiques en plein air, elles peuvent avoir lieu le jour sur un écran transparent situé à l'arrière du véhicule ou alors la nuit sur un écran normal dressé à une certaine distance de la cabine du conducteur où se trouve l'appareil de projection. Le premier système convient à une assistance d'environ 100 personnes, tandis que le second permet de quintupler ce chiffre.

Les buts de toute l'opération ont été ainsi formulés : « Permettre la diffusion des informations sur l'OTAN en coopération avec les gouvernements, surtout dans les régions qui sont d'accès difficile et où les autres moyens d'information sont d'emploi limité. D'autre part, servir de centre d'information lors des conférences, congrès, etc., de l'OTAN hors de Paris et assurer la présence de l'OTAN dans les foires commerciales ou autres manifestations. » Il est certain que cette exposition itinérante convient particulièrement aux petites villes et aux villages. Avec deux techniciens et un agent responsable, il

suffit d'une heure pour installer le camion et attirer le public grâce à la diffusion de musique par haut-parleurs. Le centre est donc extrêmement mobile et transporte son propre groupe électrogène, un générateur diesel sur remorque. Il peut rester dans un même endroit aussi longtemps que nécessaire et s'en aller dès que sa présence devient inutile. En somme, le camion de l'OTAN est un ambassadeur itinérant qui apporte aux populations les plus éloignées le message de l'Alliance atlantique.

UN AMBASSADEUR ITINERANT.

Et voilà l'OTAN qui part en voyage ! La première étape sera le Portugal. Pour y arriver, il faudra traverser la France et l'Espagne en faisant un maximum de 250 km par jour. De février à juin, le camion de l'OTAN sillonnera les routes portugaises, de Beja à Lagos dans le sud, puis jusqu'à Viana do Castelo dans le nord, en suivant un trajet parallèle à la côte avant de redescendre par l'intérieur du pays. Pour chaque déplacement, un motocycliste casqué précèdera le convoi. Cela contribue à créer une atmosphère de curiosité et à donner de l'importance à notre ambassadeur itinérant. Mais la véritable explication est simple : le camion dépasse légèrement la largeur réglementaire pour les véhicules circulant au Portugal. Pendant la traversée des villages, l'agent responsable guette les petits groupes sur le seuil des portes ou aux terrasses des cafés pour leur envoyer une pluie de dépliants. Les enfants courent pour les ramasser et les distribuent autour d'eux. Il n'y a pas d'encombrement sur les routes et l'on croise souvent

Devant la Cour d'honneur du Palais de l'OTAN, à Paris, le camion est prêt à prendre son départ. Avec ses 10,15 m de long, il a l'élégance qui convient à un ambassadeur itinérant. Les cartes sur ses parois latérales sont plus éloquentes que n'importe quelle affiche de propagande et le mot " OTAN " constitue ses lettres de créance.



de robustes paysannes qui portent de lourds fardeaux sur leur tête. Que ce soit parmi les amandiers en fleurs de l'Algarve, dans la plaine de l'Alentejo, sur le littoral de l'Estremadura ou dans le paradis du Minho, on a envie de dire aux Portugais que c'est cette paix-là que l'OTAN veut protéger.

Cette tournée n'aurait pas pu être réalisée sans l'active collaboration du Secretariado Nacional da Informação, mieux connu sous les initiales S.N.I. Grâce à l'aide précieuse apportée par cet organisme officiel portugais, les détails du voyage furent établis avec précision et tout se déroula comme prévu. Une dizaine de jours avant l'arrivée du camion dans une ville, des tracts étaient distribués aux commerçants afin qu'ils puissent les afficher derrière les vitrines de leurs boutiques. Ces tracts invitaient la population à visiter l'exposition de l'OTAN et à assister aux séances de cinéma. La radio signalait aussi tous les jours l'endroit où se trouvait le camion et cela permettait d'atteindre un vaste public. Les personnalités de chaque ville étaient officiellement prévenues du passage de l'exposition et venaient souvent voir une projection spéciale à l'intérieur du véhicule. Des séances particulièrement enthousiastes eurent lieu dans l'enceinte des casernes devant de jeunes soldats du contingent. Les programmes de cinéma se composaient de films sur l'OTAN, ainsi que sur le Portugal. A Lisbonne, par exemple, le camion stationna à trois endroits différents. D'abord sur l'Alameda Alfonso Henriques, au centre de la capitale, puis dans le faubourg d'Algès et enfin dans le quartier populaire de Poço do Bispo. L'exposition ne restait

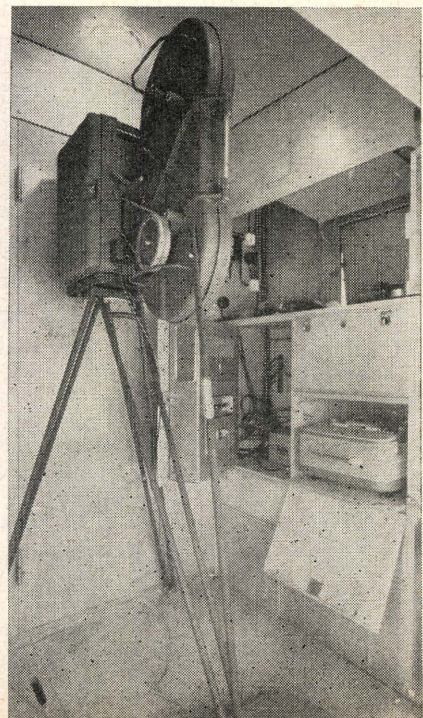
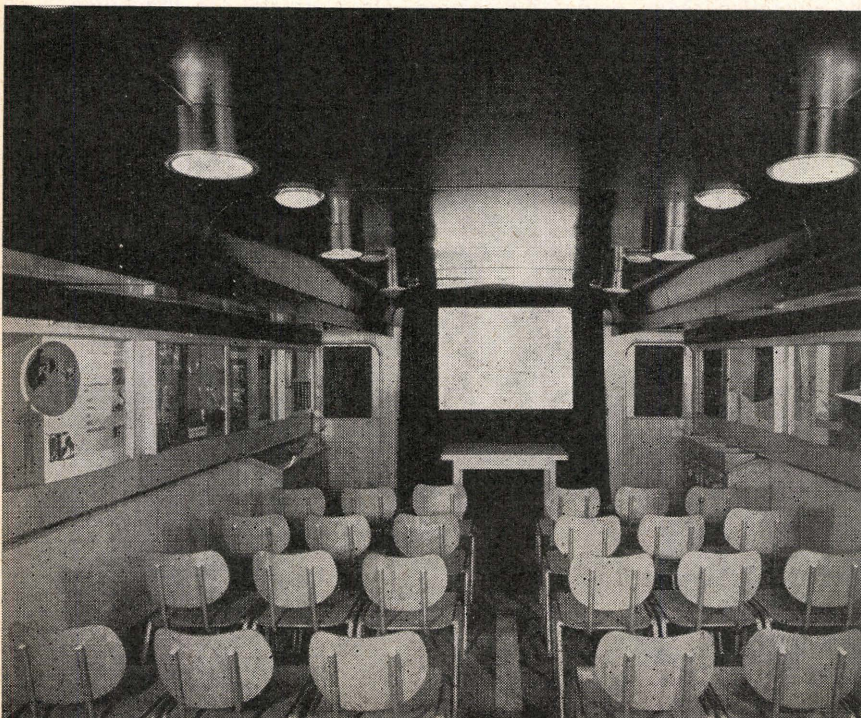
que deux ou trois jours sur place avant de poursuivre son trajet quelques dizaines de kilomètres plus loin.

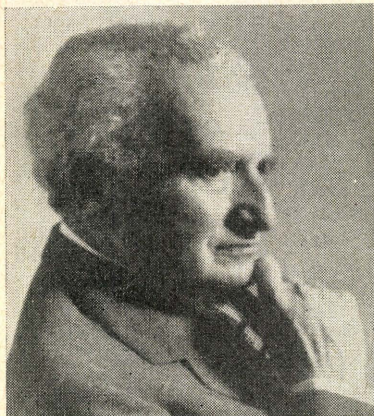
PITTORESQUE COIMBRA.

L'atmosphère de chaque ville visitée mériterait une description à part, car n'importe quel coin du Portugal a son cachet particulier et le peuple montre partout un intérêt courtois mais vif. Puisqu'il faut faire un choix, pourquoi ne pas décrire les deux journées passées à Coimbra, cette vieille ville universitaire qui domine le Rio Mondego ? Arrivant de la station balnéaire de Figueira da Foz, le camion de l'OTAN grimpa jusqu'en haut de la ville, en empruntant les avenues extérieures afin d'éviter les ruelles étroites. Sa première halte fut à la caserne de l'infanterie, non loin de l'aqueduc de St-Sébastien. En raison du nombre de spectateurs il fallut transporter le matériel de projection dans un énorme hangar et tout préparer pour la séance du soir. Dès 21 heures, la salle était pleine à craquer. Il existait une ambiance de jeunesse, mais le silence se fit dès que l'écran s'anima. Entassés les uns sur les autres, ces centaines de soldats, qui accomplissent leur service militaire, se montrèrent passionnés par les films sur le radar, la guerre anti-sous-marine ou le contrôle aérien. C'était du neuf pour eux et personne ne peut nier qu'il est indispensable que les générations qui montent soient mises au courant des progrès réalisés pour éviter une autre guerre mondiale.

Le camion de l'OTAN stationna toute la nuit sur l'immense Praça da Republica, sous la sur-

Il suffit de cinq minutes pour transformer la salle d'exposition en une salle de cinéma prête à accueillir 45 spectateurs (ci-dessous à gauche). Le matériel de projection et de sonorisation est groupé dans la cabine du conducteur (ci-dessous à droite). Ce camion a été admirablement conçu et réalisé.





Le Professeur von Karman

THEODORE VON KARMAN : L'EINSTEIN DE L'AVIATION

par

Simon Nelson

IL est surprenant que le Pr Théodore von Karman soit si peu connu du grand public. Et pourtant, dans les cercles aéronautiques et dans les milieux scientifiques, on le considère comme l'Einstein de l'aviation. Le bureau des recherches scientifiques de l'armée de l'Air des Etats-Unis vient de célébrer à Washington les quatre-vingts ans de ce génie, qui a montré la voie à l'ère merveilleuse du vol supersonique. L'OTAN a une raison particulière d'être reconnaissante envers le Dr von Karman, car c'est à lui que l'on doit dans une très large mesure la création de l'AGARD, Groupe consultatif pour la recherche et le développement aéronautiques, dont il est encore le président actif. A la suite des suggestions qu'il fit au Groupe permanent du comité militaire de l'OTAN, l'AGARD tint sa première session en mai 1952 et s'est transformé depuis en une organisation dynamique composée de représentants des divers pays membres. Ainsi, l'homme qui apprivoisa le vent, a couronné sa carrière en créant une coopération scientifique modèle entre les nations.

Robuste, trapu, ses cheveux blancs en broussaille, le Pr von Karman est un homme qu'on ne saurait oublier, même en ne le rencontrant qu'une fois. Son regard est vif, quoique bienveillant, et il a tout le charme de sa Hongrie natale. Sa définition d'un Hongrois lui va comme un gant : « C'est un homme qui vous suit dans une porte tournante et qui se trouve devant vous à la sortie ». Pour avoir une idée de l'étendue de ses connaissances, il suffit de savoir qu'il ne parle pas moins de sept langues. Devenu citoyen des Etats-Unis en 1936, il s'exprime en anglais avec un fort accent de l'Europe centrale. Les mots ne lui paraissent jamais assez clairs, aussi les accompagne-t-il de gestes expressifs. Il est intéressant de constater que, dans presque tous les pays sauf la Russie, les anciens élèves du Dr von Karman se distinguent parmi les ingénieurs de l'aéronautique. Ayant donné des conférences dans des pays aussi lointains que l'Inde, le Japon et la Chine d'avant-guerre, sans compter les régions plus proches, notre

octogénaire peut revendiquer le titre de savant international, dans le sens le plus vrai du terme.

Une personnalité sympathique.

Ceux qui s'attendent à ce que Dr Theodore von Karman soit, avec ses quatre-vingts ans, un professeur aux préjugés vieillots et aux idées puritaines, doivent être détrompés, car il ne ressemble à rien de la sorte. Certes, il vous frappe comme étant un génie et sa personnalité attirante ne manque pas d'originalité. En Californie, sa demeure est le point de rencontre de tous ceux qui désirent le consulter sur des problèmes aéronautiques. Les visiteurs matinaux le trouveront peut-être vêtu d'un kimono bleu et or. Avant de se lancer dans des discussions sérieuses, il offre un verre de sa boisson favorite, du Slivovitz, ou eau de vie de prune. Il a le don merveilleux d'accueillir ses hôtes en fonction de leur nationalité : « Aux Etats-Unis, dit-il, l'accent est mis sur la pratique et en Europe sur la théorie. Il faudrait un bon dosage des deux ». Ne s'étant jamais marié, le Dr von Karman a vécu presque toute sa vie avec sa sœur Pipo, qui fut pour lui une aide précieuse dans son travail. Sa mort, survenue en 1951, lui porta un coup terrible ; il surmonta son chagrin en redoublant d'activité.

Les savants sont souvent fort étourdis et Theodore von Karman ne fait pas exception à la règle. De nombreuses anecdotes illustrent ce fait et, si quelques-unes sont exagérées, elles ont tout de même un fond de vérité. Par exemple, on raconte que pendant la dernière guerre mondiale, il stupéfia les Russes en assistant à un défilé militaire, à Moscou, en uniforme de l'armée américaine mais coiffé d'un chapeau mou. Une autre fois, alors qu'il donnait une conférence aux Etats-Unis, il aurait parlé en allemand pendant une bonne demi-heure avant de s'apercevoir de son erreur. Toutefois, à ceux qui s'amuse à ses dépens, il rend la pareille en rappelant les tours qu'il a joué aux autres. Un jour, il écrivit à une compagnie d'aviation en se plaignant que les avions ne respectaient jamais

l'horaire. Il reçut la réponse suivante : « Nous sommes reconnaissants aux passagers de nous adresser leurs suggestions, mais nous craignons que vous ne soyez pas très familier avec certains principes élémentaires de l'aviation. » Il aime beaucoup raconter comment il parvint à convaincre les autorités militaires américaines de lui donner une somme supplémentaire pour une découverte imprévue. Il leur rappela incidemment que Christophe Colomb, chargé par la reine Isabelle de trouver une nouvelle route maritime vers les Indes, découvrit l'Amérique à la place et fut donc mis en prison.

Une carrière étonnante.

Le côté humoristique du Dr von Karman ne doit pas nous faire oublier ses admirables réussites. Après avoir accompli de brillantes études à l'Université technique royale de Budapest, il y devint professeur adjoint avant d'être nommé à l'Université de Gottingen, en Allemagne. Il apporta des contributions importantes à la science de la mécanique des fluides, à la suite de quoi il fut nommé directeur de l'Institut de l'aéronautique de l'Université d'Aix-la-Chapelle, en 1912. Lorsqu'il servait en qualité de lieutenant dans l'armée austro-hongroise durant la première guerre mondiale, il inventa un hélicoptère avec deux rotors tournant en sens contraire. Ce ne fut qu'en 1926, qu'il se rendit aux Etats-Unis. Quatre ans plus tard, il était nommé directeur des Laboratoires aéronautiques Guggenheim à l'Institut de technologie de Californie. Ses essais en soufflerie permirent à l'aviation de

réaliser des progrès spectaculaires. Il fut le premier à s'intéresser aux fusées et quand l'Amérique entra dans la deuxième guerre mondiale, il dirigeait le Laboratoire de propulsion par réaction. En qualité de président du Comité scientifique consultatif de l'armée de l'Air des Etats-Unis, il a contribué plus que tout autre au développement de la recherche aérienne militaire.

Partout où il passe, le Pr von Karman laisse la marque de son génie. En 1927, il contribua au développement de l'aéronautique au Japon. Dix ans plus tard, il était en Chine, où il avait envoyé un de ses assistants surveiller la construction de deux souffleries. Après la dernière guerre, il dirigea des missions scientifiques en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en France, en Suisse, en Italie. En sa qualité de président de l'AGARD, il est le personnage le plus éminent de l'aviation internationale.

Sa renommée mondiale ne lui a pas fait changer ses vieilles habitudes et il continue à suivre son inspiration. Un exemple classique l'illustre parfaitement. Engagé dans une discussion animée avec un ami qui s'appêtait à monter dans un tramway, il tira un morceau de craie de sa poche et démontra son argument sur le côté du véhicule. Ce dernier repartit avant que l'ami ait eu le temps de copier l'équation, aussi dut-il sauter à terre à chaque arrêt pour relever la solution par fragments. Comme d'habitude, il s'avéra que Theodore von Karman avait raison.



CAMP DE VACANCES POUR ÉTUDIANTS « ATLANTIQUES »

L'Association Française pour la Communauté Atlantique (AFCA) organise, du 4 au 20 juillet prochain, un camp de vacances pour 60 étudiants. Ce camp aura lieu dans l'île de Port-Cros (Var), au large du Lavandou, l'un des sites les plus beaux de la Côte d'Azur. Tous les pays de l'OTAN seront représentés. La France aura 25 participants (15 garçons, 10 filles) ; les Etats-Unis 10 ; l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et l'Italie 4 ; le Canada 3 ; la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie 1 chacun. L'âge limite a été fixé à 25 ans et la connaissance du français est obligatoire afin de pouvoir suivre les réunions d'étude.

Le but de ce camp est de permettre à des étudiants « atlantiques » de se connaître et de confronter leurs points de vue sur les problèmes essentiels de l'Alliance. Des débats seront organisés sur cinq grands thèmes : le Traité lui-même, ainsi que ses aspects politiques, économiques, militaires et culturels. Dans le cadre de ce programme, les conférences suivantes sont prévues :

- « Se défendre : Contre qui ? Pourquoi ? et Comment ? », par le général Valluy, ancien commandant en chef des forces alliées du Centre-Europe.
- « Les nouveaux aspects de la guerre : atomique et subversive », par le général Gallois.
- « L'OTAN et la politique internationale depuis 1949 », par le Pr Bassani, président de l'Institut atlantique et de l'Institut pour les études de politique internationale (ISPI), à Milan.
- « Un Marché commun occidental est-il possible ? », par M. Huvelin, directeur général de Kléber-Colombes.
- « L'influence du progrès sur la civilisation occidentale », par le R.P. Viau, de la revue **Economie et Humanisme**.

LA RÉUNION MINISTÉRIELLE D'OSLO

CE que la menace soviétique « semble parfois avoir perdu en violence, elle l'a gagné en subtilité et en adresse ». Tel est l'avertissement que le nouveau secrétaire général de l'OTAN, M. Dirk Stikker, a lancé aux ministres des Affaires étrangères des quinze nations de l'Alliance, réunis à Oslo, du 8 au 10 mai, à l'occasion de la conférence ministérielle qui a lieu chaque année au printemps.

Une grande franchise et un élargissement très net de l'horizon ont marqué cette conférence au cours de laquelle M. Dean Rusk, ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis, a donné le point de vue de son gouvernement sur la situation qui règne à Cuba, au Congo, au Laos et dans le Sud-Vietnam. D'importantes décisions ont été prises concernant Berlin, les consultations politiques à l'intérieur de l'OTAN et l'aide aux pays sous-développés de l'Alliance atlantique.

Le sentiment général est que « la menace qui pèse sur la liberté de Berlin peut prendre de nouvelles proportions et revêtir un caractère d'urgence », ainsi que l'a déclaré M. Stikker. Les Etats-Unis s'attendent à de tels événements dans le courant de l'été et M. Rusk a répété que son gouvernement était décidé à tenir bon sur la question de Berlin. Répondant au ministre des Affaires étrangères de Norvège, M. Halvard Lange, le secrétaire d'Etat américain a promis que son gouvernement consulterait le Conseil du Pacte atlantique au sujet des mesures à appliquer si l'Union soviétique tentait de porter atteinte au statut actuel de Berlin.

Sous-marins Polaris pour l'Europe.

Bien que les entretiens ne se soient pas portés sur les questions militaires en général, l'un des principaux événements de cette rencontre fut l'annonce faite par M. Rusk concernant les dispositions envisagées par les Etats-Unis pour défendre l'Europe. Les cinq divisions américaines actuellement stationnées en Europe y demeureront indéfiniment et les Etats-Unis entendent maintenir une force de frappe nucléaire efficace dans le secteur de l'OTAN. Par conséquent, les Etats-Unis sont prêts à fournir cinq sous-marins dotés de fusées Polaris pour assurer la défense des zones européennes de l'OTAN et d'autres suivront dès que possible. Ces sous-

marins seront placés sous les ordres du vice-amiral George W. Anderson, qui assume le double commandement de la sixième flotte U.S. à Naples et des forces navales alliées d'intervention du Sud-Europe. Toutefois, les quatre-vingts têtes nucléaires des Polaris demeureront sous le contrôle du président des Etats-Unis. D'autre part, les Etats-Unis estiment que le Conseil de l'Atlantique Nord devrait réviser d'urgence le système de défense de l'OTAN et augmenter les forces conventionnelles, nécessaires pour faire face à une attaque non-nucléaire.

Un meilleur système de consultation.

Il est possible qu'à la suite de cette réunion, le système actuel pour les consultations politiques à l'intérieur de l'OTAN soit amélioré. L'ancien secrétaire général de l'OTAN, M. Paul-Henri Spaak, a été l'un de ceux qui, avec le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Lord Home, ont senti la nécessité de constituer des comités spéciaux chargés de traiter les problèmes particuliers qui peuvent se présenter au Conseil et pour la solution desquels celui-ci aurait besoin d'avis autorisés. L'opportunité de créer ces comités a été en principe reconnue par tous et le Conseil en étudiera les détails. Il n'a notamment pas encore été décidé s'il s'agira de comités « ad hoc » ou permanents.

La situation économique en Grèce et en Turquie préoccupe l'Alliance depuis longtemps. Les résultats des études consacrées à ce sujet par un groupe de travail spécial ont été présentés aux ministres à Oslo et ceux-ci se sont mis d'accord sur la nécessité d'une action immédiate. Une commission d'enquêtes composée de trois experts se rendra dans ces deux pays et fera des recommandations concernant le genre et l'importance de l'aide à fournir par les autres nations de l'OTAN.

Lorsque le ministre des Affaires étrangères portugais, Senhor Franco Nogueira, défendit avec vigueur la politique de son pays dans ses colonies africaines, une vive discussion s'engagea. Cela est normal au sein d'une organisation démocratique. Mais sur les autres sujets, et en particulier sur les questions essentielles de Berlin, du désarmement et des relations avec le bloc soviétique, « l'unanimité se fit presque spontanément », selon les propres termes employés par M. Stikker.

COMMUNIQUE FINAL

« Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Oslo, du 8 au 10 mai 1961, sous la présidence de son nouveau secrétaire général, M. D. U. Stikker.

Depuis que les pays atlantiques se sont unis, il y a douze ans, conformément à la charte des Nations Unies, pour assurer leur défense commune, leur alliance a sauvé la paix et la liberté.

Mais aujourd'hui la menace qui les a rassemblés n'est plus seulement militaire ; elle représente également des aspects politiques, économiques, scientifiques et psychologiques de portée mondiale.

L'Alliance atlantique ne menace personne. Elle ne sera jamais utilisée à des fins d'agression. Elle cherche à éliminer la guerre et les causes de la guerre. Mais elle est résolue à défendre la liberté des peuples qu'elle représente. Dans le monde, tel qu'il est aujourd'hui, l'unité et la puissance de l'Alliance atlantique sont indispensables au maintien de la paix et de la liberté. Ses ressources collectives — intellectuelles et matérielles — sont pleinement suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de cette tâche. Convaincues de leur puissance, de leur résolution et de la valeur des idéaux qu'elles défendent, les quinze nations atlantiques continuent à se consacrer à la construction d'un monde affranchi de la fausse doctrine du conflit permanent et inévitable.

Les ministres ont examiné l'évolution de la situation dans le monde. Constatant les efforts accrus du bloc communiste en vue de fomenter et d'exploiter des conflits et d'étendre sans cesse sa domination, ils ont réaffirmé leur résolution de relever ce défi.

Pour leur part, les nations atlantiques sont prêtes à apporter leur contribution à une solution juste et équitable des problèmes politiques en suspens. Elles déplorent que l'Union soviétique ne soit pas disposée à agir de même.

Les ministres ont constaté avec regret l'absence de tout progrès dans la réunification de l'Allemagne. Ils ont réaffirmé leur conviction qu'une solution pacifique et équitable du problème allemand, y compris Berlin, ne peut intervenir que sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En ce qui concerne notamment Berlin, les ministres ont confirmé leur résolution — proclamée dans leur déclaration du 16 décembre 1958 — de sauvegarder la liberté de Berlin-Ouest et de sa population. En ce qui concerne la menace souvent proférée par l'Union soviétique de signer un traité de paix séparé, ils réaffirment la position qu'ils ont prise dans leur déclaration de 1958 aux termes de laquelle « la dénonciation par l'Union soviétique des accords interalliés sur Berlin ne peut en aucune façon priver les autres parties des droits que ces accords leur donnent, ou dégager l'U.R.S.S. de ses obligations ».

Le désarmement par étapes, sous contrôle international efficace, demeure l'un des principaux objectifs des gouvernements de l'Alliance. Le Conseil exprime l'espoir que l'initiative prise par les Etats-Unis d'engager des consultations avec l'Union soviétique, en vue d'établir une procédure acceptable de part et d'autre, permettra la reprise des négociations à la fin de juillet. Il a décidé que la position des membres de l'Alliance participant à ces négociations serait élaborée au moyen d'une consultation étroite au sein du Conseil de l'Atlantique Nord.

Au sujet des négociations de Genève sur la suspension des essais nucléaires, le Conseil a noté avec satisfaction que les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont soumis un texte de traité d'une portée très étendue, qui offre des perspectives d'accord. Il regrette les nouvelles difficultés suscitées par l'attitude négative du gouvernement soviétique et exprime l'espoir que celle-ci sera modifiée dans un proche avenir de manière à permettre à ce gouvernement d'être partie à un traité efficace, première et significative étape dans la voie du désarmement.

La tâche qui consiste à aider les régions moins développées du monde, à améliorer leur situation économique et sociale constitue l'un des grands impératifs de notre époque. Cette tâche, les membres de l'Alliance atlantique l'acceptent de grand cœur ; et, dans leur examen de la situation mondiale, les ministres ont accordé une très grande importance à cette question. Ils ont pris note avec satisfaction du volume considérable de l'aide apportée par le monde libre — aide qui dépasse de loin celle que fournit le bloc sino-soviétique — et réaffirmé leur détermination d'accroître ces efforts.

Les ministres ont discuté les problèmes que pose l'élaboration des plans à long terme de l'Alliance dans le domaine non-militaire, sur la base d'un rapport présenté par le conseil permanent sur le développement et le rôle futurs de l'Alliance dans les domaines politique et économique, ainsi que dans d'autres domaines, tels que celui de la protection civile. Sur la base de ce rapport, ils ont donné des directives au conseil permanent, en vue de renforcer la cohésion de l'Alliance. Le Conseil a reconnu que d'importants progrès ont été réalisés dans la voie d'une plus étroite unité d'intention et d'une plus complète harmonisation de l'action des pays membres. Il a souligné l'importance, à cette fin, d'une consultation étroite, franche et permanente en vue de rendre efficace l'unité croissante de l'Alliance atlantique.

Les ministres ont invité le conseil permanent à poursuivre, en étroite coopération avec les autorités militaires, leurs études sur la situation militaire de l'Alliance sous tous ses aspects, en vue d'accroître sa force de défense et de dissuasion. Ils ont demandé au Conseil de leur soumettre ces études aussitôt qu'elles seront prêtes et de faire rapport à la réunion ministérielle de décembre.

Les ministres ont consacré une attention particulière aux problèmes économiques de la Grèce et de la Turquie. Reconnaisant l'importance de la contribution de ces pays à la défense commune, ils ont étudié les moyens de les aider dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement et améliorer le niveau de vie de leurs peuples. »

M. Halvard Lange, Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, ouvre la réunion ministérielle du printemps 1961 au **Storting**, l'Assemblée Nationale norvégienne. De gauche à droite : Senhor A. Franco Nogueira, Ministre des Affaires Etrangères du Portugal et Président du Conseil de l'Atlantique Nord, M. Lange et M. Dirk U. Stikker, Secrétaire Général de l'OTAN. Le tableau à l'arrière-plan représente la première réunion du Parlement norvégien en 1814, à Eidevoll.



A droite, M. Dirk Stikker prononce son discours télévisé devant une toile de fond représentant le Rad Hus d'Oslo.



Dans les couloirs. - M. Couve de Murville, Ministre français des Affaires Etrangères (à gauche), et Lord Home, Secrétaire du Foreign Office, étudient un problème... Sur la photo à droite, M. Paul-Henri Spaak, ancien Secrétaire Général de l'OTAN et actuellement



Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, discute avec M. François-Didier Gregh, Secrétaire Général Délégué. Entre les deux, M. André de Staerke, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, semble remplir le rôle d'arbitre.



Dans la salle de conférence. - M. Selim Sarper, Ministre des Affaires Etrangères de Turquie, et Lord Home. Chaque ministre à sa suite. Derrière le Secrétaire du Foreign Office se trouvent Sir Paul Mason, Représentant Permanent de la Grande Bretagne auprès de l'OTAN, et ensuite Sir Evelyn Shuckburgh, Conseiller spécial pour les Affaires étrangères. D'autres membres du Foreign Office et de la délégation britannique auprès de l'OTAN complètent l'équipe...



...Ce travail donne soif. M. Thomas K. Finletter, Représentant Permanent des Etats-Unis, verse à boire au Secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, après le discours de celui-ci qui dura 72 minutes.

Photos OTAN par Michel Descamps (Paris Match)

COMMANDEMENTS ET ORGANISME DE L'OTAN

Commandement allié en Europe

EXERCICE SHAPEX-61.

Le général Norstad a tenu son exercice annuel en salle, le SHAPEX-61, au grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), du 23 au 26 mai 1961. Le SHAPEX est dirigé par le commandant suprême en personne ; le secrétaire général et les membres du Conseil de l'Atlantique Nord, les chefs d'état-major des pays de l'OTAN, le Groupe permanent, les hauts commandements de l'OTAN et des officiers de rang élevé du commandement allié en Europe y assistent. Il s'agit donc de la plus vaste réunion d'officiers supérieurs du monde.

Le SHAPEX est maintenant devenu une institution importante, où les problèmes qui se posent à l'Alliance sont débattus en fonction des événements mondiaux et des progrès techniques. Le SHAPEX constitue une précieuse tribune pour les échanges de vues entre participants et permet de discuter librement des problèmes mutuels et des sujets d'intérêt commun entre chefs militaires alliés et chefs d'état-major nationaux.

Le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a prononcé une allocution, au cours de la séance d'ouverture, brochant une toile de fond qui donna du relief aux discussions à l'ordre du jour. Parmi les sujets traités cette année, il convient de noter l'influence des progrès et réalisations techniques sur les plans et les besoins militaires futurs ainsi que sur la stratégie politico-économique de l'Ouest.

CONFERENCE MEDICALE DU SHAPE 1961.

La dixième conférence médicale annuelle organisée par le grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) a eu lieu du 3 au 5 mai. Cette conférence groupe les directeurs généraux des services de santé des forces terrestres, navales et aériennes des pays de l'OTAN, par l'intermédiaire desquels les autorités médicales de l'OTAN sont en mesure d'échanger des informations sur les problèmes médicaux qui se posent à l'Alliance en temps de paix comme en temps de guerre.

Cette année, une des principales questions mises en discussion concernait les problèmes médicaux de la recherche aérospatiale, qui furent traités par des experts médicaux des Etats-Unis. Parmi d'autres exposés, notons l'usage du rein artificiel transportable et son rôle en cas d'insuffisance rénale d'origine traumatique, les résultats d'études récentes effectuées sur les problèmes d'acclimatation, présentés par le délégué du Royaume-Uni, ainsi qu'un exposé des délégués français sur les problèmes alimentaires de la survie, et enfin une causerie d'un délégué allemand sur le traitement initial des brûlures.

Le deuxième jour de la conférence comporta une démonstration en plein air sur l'aérodrome de Villacoublay, près de Versailles, consacrée à l'évacuation des blessés avec usage de la cellule

universelle aéroportable actuellement en cours d'essai.

AGARD

ECHANGE D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES.

Le comité de documentation du groupe consultatif pour la recherche et le développement aéronautiques (AGARD), composé de spécialistes des nations membres, a été chargé par la division des affaires scientifiques de l'OTAN de préparer des recommandations visant à améliorer l'échange d'informations scientifiques entre les pays membres de l'Alliance. Un questionnaire a été diffusé et les réponses ont fait l'objet d'une compilation. Un compte rendu intérimaire fut présenté au comité scientifique de l'OTAN lors de sa réunion de mai 1961.

La création, dans chaque pays membre de l'OTAN, d'un centre d'information intéressant la défense est vivement recommandée. Afin d'apporter une aide aux pays qui ne disposent pas des facilités requises, l'AGARD a nommé des consultants dans le domaine de la documentation, chargés d'étudier les conditions existantes et de préparer des projets d'action future. Un tel plan est en cours de réalisation en Turquie et sera mis en œuvre en Grèce au cours de l'été.

La prochaine réunion du comité de documentation de l'AGARD aura lieu à Paris, du 1^{er} au 9 juin.

SEMINAIRE SUR L'ASTRONAUTIQUE.

Un séminaire sur l'astronautique se tiendra au département d'aéronautique et d'astronautique de l'Université de Southampton, du 12 au 19 juillet. Ce séminaire, au cours duquel des communications seront présentées par des spécialistes des pays de l'OTAN, sera organisé sous l'égide de ce département et de l'AGARD.

Les conférences couvriront de nombreux sujets dans le domaine de la technologie spatiale, et seront suivies de discussions. Ce séminaire est destiné aux savants et ingénieurs dont les activités professionnelles sont liées à l'étude des problèmes en cause, ainsi qu'aux étudiants en mathématiques, sciences et construction mécanique qui se préparent à des carrières dans l'industrie ou la recherche.

UTILISATION DES ENGINS A FUSEES DANS LES RECHERCHES EN VOL.

Le groupe de travail de la dynamique des fluides organisera, à Scheveningen, Hollande, du 18 au 22 juillet inclus, une réunion sur le thème « Utilisation des engins à fusées dans les recherches en vol ». Environ trente communications seront présentées à cette réunion à laquelle assisteront deux cents délégués. Pour tout supplément d'information, s'adresser au secrétariat de l'AGARD, 64, rue de Varenne, Paris.

Avant-projet d'un traité sur le contrôle nucléaire

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont déposé l'avant-projet d'un traité intéressant l'arrêt définitif général et contrôlé d'explosions expérimentales d'armes nucléaires. C'est le 18 avril 1961 que les délégations des deux pays ont saisi de ce projet la Conférence de Genève sur l'arrêt des expériences nucléaires, qui siège depuis deux ans et demi. Nous publions ici le résumé de ce document.

Préliminaires

Tels que la Conférence les a d'ores et déjà adoptés, les préliminaires expriment le désir des parties intéressées de tendre vers la suppression et l'interdiction, soumises à un contrôle international, des armements nucléaires, et, partant, d'aboutir à la cessation générale, permanente et contrôlée des essais d'armes atomiques.

Article I (adopté déjà en partie). — Les signataires du Traité s'engagent à interdire et à empêcher les explosions expérimentales d'armes nucléaires sur tout territoire relevant de leur juridiction ou de leur contrôle, à s'abstenir de susciter et d'encourager de telles expériences où que ce soit, et à n'y prendre eux-mêmes aucune part.

Conformément aux accords intervenus entre les trois membres de la Conférence et portant réserve sur l'interdiction du Traité en ce qui concerne les explosions souterraines susceptibles d'être facilement détectées et identifiées, on a proposé d'inclure à l'Article I un nouveau paragraphe qui exclut de ces dispositions prohibitives les explosions souterraines dont l'enregistrement sismographique fixe l'amplitude à moins de 4,75.

L'Article II (adopté). — Stipule qu'une organisation de contrôle sera mise sur pied afin d'assurer le respect des engagements contractés par les signataires du Traité.

L'Article III porte création, dans le cadre de cette organisation de contrôle, d'une Commission de contrôle, d'une infrastructure de détection et d'identification, d'un poste d'« Administrateur » détenant les pouvoirs exécutifs, et d'une conférence réunissant les signataires du Traité. Vienne est choisie comme siège de cette organisation.

L'Article IV est modifié pour répondre à la nouvelle proposition occidentale prévoyant une commission de contrôle de onze membres, dont trois membres représentant les premiers signataires du Traité, trois membres représentant des puissances satellites de l'U.R.S.S., deux membres représentant des puissances associées aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, et trois membres représentant des puissances dont les gouvernements ne sont associés ni aux Etats-Unis, ni à l'U.R.S.S. Les trois premiers signataires du Traité ont un siège permanent à la Commission. Les autres membres sont élus par la conférence, pour deux ans.

L'Article V (nouvellement introduit) charge la Commission de contrôle de déterminer quels pays sont associés à l'une ou l'autre des nations signataires, en ce qui concerne les problèmes intéressant le Traité. La Commission sera liée par les avis que lui communiqueront conjointement les trois premiers signataires et qui affèreront à cette question.

L'Article VI traitant des fonctions de la Commission de contrôle, lui donne mission de fixer les règles et les normes pour l'implantation et le fonctionnement de tous les éléments du système de contrôle, et d'assurer, par sa surveillance continue, leur installation rapide et leur mise en route effective, selon les termes du Traité. La Commission nommera l'Administrateur en tenant compte du vote unanime des premiers signataires : ratifiera la nomination par l'Administrateur de cinq administrateurs délégués, y compris un administrateur délégué principal dont la nomination devra être approuvée par chacune des puissances nucléaires premières signa-

taires du Traité ; décidera l'emplacement des installations constituant l'infrastructure de contrôle, y compris les itinéraires de vol permanents pour les missions de prélèvement d'échantillons atmosphériques.

L'Article VII porte que la Commission sera organisée de façon à pouvoir agir sans interruption, et que ses décisions, sauf exceptions prévues par le Traité, seront prises à la majorité simple de ses onze membres.

L'Article VIII (adopté) introduit certaines dispositions relatives à la composition, l'organisation et les fonctions de la Conférence des signataires du Traité, qui normalement se réunira une fois par an au siège de l'Organisation. La Conférence, qui prendra la plupart de ses décisions par un vote à la majorité simple, est chargée d'élire les membres non permanents de la Commission de contrôle, de prendre connaissance des rapports de la Commission, de donner son accord sur le budget recommandé par la Commission, d'approuver les rapports qui seront communiqués aux Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que tout accord qui sera passé avec elles, et enfin, par un vote aux deux tiers, de se prononcer sur toute proposition d'amendement aux termes du Traité.

L'Article IX définit les fonctions et les obligations de l'Administrateur, ainsi que les qualités et la composition par nationalités du personnel international. L'Administrateur agit sous le contrôle de la Commission et exécute les directives émises par cette dernière sur l'orientation générale à suivre par l'Organisation.

Les membres permanents du personnel administratif, scientifique et technique, seront pour un tiers des citoyens de l'U.R.S.S., pour un tiers des citoyens des Etats-Unis ou du Royaume-Uni, et pour un tiers des ressortissants d'autres pays.

La même répartition par nationalités régira la composition des équipes affectées aux stations de contrôle terrestres établies sur le territoire d'un des trois premiers signataires, ainsi qu'aux navires de contrôle. Le responsable d'un poste de contrôle sur le territoire d'un des états signataires, sera choisi dans l'autre camp nucléaire.

Pour les postes de contrôle installés hors des limites territoriales des trois puissances signataires, pas plus du tiers du personnel scientifique et technique pourra appartenir au pays hôte. Le responsable du poste ne pourra être un ressortissant du pays hôte. Comme pour les effectifs du siège de l'Organisation, le personnel technique dans sa totalité aura une composition telle que le nombre des ressortissants de l'U.R.S.S. et des pays associés à l'U.R.S.S., soit égal au nombre des ressortissants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des pays associés à l'une ou l'autre de ces puissances.

Les groupes d'inspection qui se rendront sur place ne pourront comprendre aucun ressortissant du pays dans lequel l'inspection a lieu ; le pays hôte pourra toutefois nommer des observateurs auprès du groupe d'inspection. Sur le territoire des puissances signataires, le personnel technique du groupe d'inspection sera choisi dans le camp nucléaire opposé.

L'Administrateur établira un programme de recherches et de développement en vue d'améliorer les moyens techniques de contrôle, et soumettra à l'approbation de la Commission les points d'implantation du système ainsi que les normes des divers matériels composant le système de détection et d'identification.

L'Article X définit en détail les conditions dans lesquelles le Traité prévoit l'inspection sur les lieux d'événements sismiques non identifiés. L'Administrateur est tenu d'annoncer sans retard que de tels phénomènes ont été enregistrés par les appareils de détection. Lorsqu'il s'agit d'un territoire relevant de la juridiction d'une des puissances signataires, l'autre camp nucléaire peut demander qu'une enquête ait lieu sur ce territoire, si

le « quota » d'inspections pour celui-ci n'a pas été dépassé pour l'année. L'Administrateur y mandera immédiatement un groupe d'inspection.

S'agissant d'autres territoires, et dans la mesure où le nombre d'inspections annuelles admises pour le territoire n'est pas dépassé, la Commission de contrôle décidera si une enquête aura lieu sur place. La puissance dont le territoire fera ainsi l'objet d'une inspection, ainsi que les pays représentés à la Commission et qui sont associés à cette puissance, ne pourront participer à l'inspection.

S'agissant de régions qui ne relèvent de la juridiction ou du contrôle d'aucun état souverain, l'Administrateur décidera si une inspection aura lieu sur place. Sinon, la Commission pourra lui donner des instructions à cet effet.

L'article fixe à vingt le nombre d'inspections annuelles dont pourra faire l'objet le territoire de chacun des trois premiers signataires du Traité. Pour les autres états associés au Traité, le « quota » minimum est fixé à deux inspections annuelles, ce « quota » étant susceptible d'être relevé par un vote aux deux tiers de la majorité de la Commission, après accord avec l'Etat intéressé.

Tant que le « quota » définitif n'aura pas été établi, le nombre des inspections permises sera proportionnel à l'étendue du territoire de chacune des parties, mais jamais inférieur à deux par an. Le nombre annuel des inspections autorisées sur chaque territoire fera l'objet d'une réévaluation par la Commission dans les trois années qui suivront l'entrée en vigueur du Traité, et, par la suite, d'une révision annuelle. Ce « quota », cependant, ne pourra en aucun cas être ramené à moins de deux, ni être inférieur à 20 % du nombre moyen annuel de phénomènes sismiques dépassant 4,75 d'amplitude et dont les appareils de détection auront pu situer l'origine sur le territoire de l'Etat intéressé.

L'article XI intéresse l'engagement pris par toutes les parties d'accepter l'implantation du système de contrôle sur leur territoire, d'autoriser son installation et son fonctionnement conformément aux dispositions du Traité.

L'article XII stipule un certain nombre d'obligations particulières auxquelles seront soumises les parties ; ces obligations portent sur la fourniture de moyens de transport rapides et adéquats, la mise à la disposition de l'Organisation d'avions météorologiques et commerciaux existant pour le prélèvement d'échantillons atmosphériques au-dessus des océans, l'autorisation de survol, l'utilisation de navires-laboratoires de géophysique et de météorologie, l'entrée de groupes d'inspection à l'intérieur des zones d'inspection, l'assistance prêtée à ces commissions d'enquête, les dispositions à prendre pour la construction, le lancement et la télémétrie de satellites artificiels, l'organisation d'un programme de recherches des hautes altitudes.

L'article XIII définit les conditions dans lesquelles pourront être effectuées les explosions nucléaires de caractère pacifique. L'article précise les mesures qui empêcheront les auteurs de telles explosions d'en tirer des avantages d'ordre militaire, grâce à la publication des caractéristiques des engins utilisés et la possibilité donnée aux tiers d'observer ces expériences.

Chacune des parties signataires a le droit d'inspecter les dispositifs et les plans de l'explosion, de suivre les préparatifs et d'assister à la détonation.

L'article XIV précise que la Commission, trois ans après l'entrée en vigueur du Traité, devra revoir le système de contrôle afin de déterminer les perfectionnements qui doivent y être apportés. Ultérieurement la Commission pourra, sur la demande de la Conférence ou d'un des signataires, procéder annuellement à la révision du système de contrôle.

L'article XV définit les règles de procédure budgétaire et financière de l'Organisation. Sous les termes de cet article, la Conférence fixera la contribution de chaque membre du Traité en fonction des recommandations de la Commission. La contribution annuelle de l'U.R.S.S. et celle des Etats-Unis seront égales.

L'article XVI (adopté) stipule que les privilèges et l'immunité de l'Organisation, de son personnel et des

délégués des puissances signataires du Traité, ainsi que les droits juridiques de l'Organisation dans les territoires appartenant aux puissances signataires, seront énoncés dans l'Annexe II du Traité.

L'article XVII (adopté) autorise la passation d'accords et de conventions d'association avec les Nations Unies et toute autre organisation internationale qui se créerait dans l'avenir pour le contrôle du désarmement et la réglementation des armements.

L'article XVIII (adopté) précise que les Annexes font partie intégrante du Traité et qu'elles sont par conséquent aussi obligatoires pour les signataires que le texte du Traité lui-même.

L'article XIX déclare que les parties essentielles du Traité sont, premièrement, l'U.R.S.S., le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et deuxièmement, tout Etat dont la Commission considère l'adhésion comme nécessaire pour un contrôle efficace et permanent de la cessation des explosions nucléaires expérimentales ou pour l'implantation du système de détection.

L'article XX définit les règles qui régissent la signature, la ratification et l'entrée en vigueur du Traité.

L'article XXI (accepté) prévoit l'homologation du Traité auprès du Secrétariat des Nations Unies.

L'article XXII (accepté) stipule que le Traité demeurera en vigueur indéfiniment, sous réserve du droit appartenant en propre à chaque signataire de dénoncer le Traité, si les termes de celui-ci cessent d'être respectés par une des parties, notamment en ce qui concerne les obligations afférant à l'installation rapide et le fonctionnement efficace du système de contrôle.

L'article XXIII (accepté) porte que toute modification des termes du Traité et de ses Annexes entrera en vigueur et deviendra obligatoire pour toutes les parties lorsqu'elle aura été adoptée par un vote des deux tiers des membres de la Conférence et ratifiée par les deux tiers des Etats signataires selon leur procédure constitutionnelle respective.

L'article XXIV (accepté) déclare que les textes anglais et russe du Traité font également foi et prévoit le dépôt du Traité dans les archives du gouvernement dépositaire.

L'Annexe I décrit les caractéristiques techniques et le fonctionnement du système de détection et d'identification.

Dans la première partie de l'Annexe, il est précisé que ce système incorpore certaines particularités empruntées au rapport de la conférence des experts tenue le 20 août 1958, au rapport du groupe de travail technique sur les explosions nucléaires à haute altitude du 15 juin 1959, et aux conclusions du deuxième groupe de travail technique sur les progrès sismiques du 18 décembre 1959. Les organes constituants du système sont les suivants : bureaux principaux, bureaux régionaux, postes de contrôle terrestres et postes de contrôles navigants, systèmes de satellites artificiels, laboratoires de radiations, moyens de prélèvement et d'analyse d'échantillons atmosphériques et marins, moyens d'enquêtes sur place, télécommunications.

La deuxième partie de l'Annexe indique le schéma d'organisation du bureau principal et les attributions de ses différents services. Outre les Directions d'administration et de fournitures, le bureau principal se composera d'un centre de recherches et de mise au point des matériels, d'un centre de traitement automatique des informations comprenant un laboratoire central de chimie des radiations, un bureau central d'inspection, un centre de télécommunications, un centre des opérations et un centre météorologique. Le texte prévoit également des bureaux régionaux.

Cette partie de l'Annexe stipule en outre la mise en place d'un réseau de postes de contrôle qui comprendra au moins 170 stations terrestres, écartées de 1 700 kilomètres les unes des autres dans les zones continentales qui ne sont pas normalement sujettes aux tremblements de terre, et de 1 000 kilomètres les unes des autres dans les zones continentales à caractère sismique. Dix navires servant de stations de contrôle en mer, opéreront dans les espaces maritimes dépourvus d'îles se prêtant à cet usage.

LIVRES

«DIE NEUEN MANNER AFRIKAS»

par Rolf Italiander

(Econ Verlag, Düsseldorf, 427 p.)

L'évolution politique, économique et intellectuelle du Continent Noir est actuellement entre les mains d'une petite élite d'hommes politiques africains, qui ne sont connus hors des frontières de leur pays que depuis peu de temps. Ce n'est qu'à l'occasion de graves crises, comme celle du Congo, que les dirigeants des nouveaux états indépendants de l'Afrique sont mis en vedette sur la scène internationale. Le livre de M. Italiander, spécialiste des problèmes africains, nous présente la biographie d'une quarantaine de ces dirigeants. Utilisant toutes les sources disponibles, y compris les déclarations des personnalités elles-mêmes, cette étude est d'autant plus vivante du fait que l'auteur connaît personnellement la plupart des hommes dont il brosse le portrait.

Ce qui frappe le plus, c'est le manque d'un dénominateur commun capable de rassembler les différents pays d'Afrique. Les conditions géographiques, ethniques et politiques sont si différentes du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest que l'idée d'un ensemble pan-africain se heurte à des obstacles presque insurmontables. Pour ce qui est des dirigeants politiques, il s'agirait plutôt des « Hommes de l'Afrique nouvelle » que des « Hommes nouveaux de l'Afrique ». Le feu roi du Maroc, Mohammed V, l'empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie et le roi Idris I^{er} de Libye sont issus de dynasties anciennes, tandis que d'autres, comme Sékou Touré, sont les descendants de dynasties locales. Néanmoins, ils doivent tous tenir compte de plus en plus des aspirations de leurs peuples à la modernisation des structures sociales, politiques et économiques. Un Nasser, par exemple, oblige les dirigeants africains à aller de l'avant, ce qui provoque une surenchère politique et économique.

Le problème de la coexistence entre Blancs et Noirs en Rhodésie et dans l'Union Sud-Africaine ressort d'après les biographies de Sir Roy Welensky et Hendrik Verwoerd d'un côté, de Nkumbula, Banda et Luthuli de l'autre. Mais l'auteur estime que des hommes comme Garfield Todd, Trevor Huddleston et Michael Scott, tous trois représentants des églises anglicanes, projettent un rayon d'espoir sur un tableau assombri par le grave conflit racial qui couve dans le sud du continent.

Une partie importante du livre est consacrée aux dirigeants des nouveaux pays de l'Afrique occidentale. Ces territoires ont pu évoluer pacifiquement vers la pleine souveraineté internationale grâce à l'existence d'une élite africaine. Il est significatif qu'une grande partie de cette élite dans les territoires anciennement contrôlés par la France a été formée sous l'influence de la gauche française et du syndicalisme : Sékou Touré, Léopold Senghor, Mamadou Dia. En revanche, les dirigeants africains d'expression anglaise sont surtout des universitaires de formation intellectuelle britannique et américaine comme Sir Abubaka Tafawa Balewa et Nnamadi Azikiwe en Nigéria, Nkrumah au Ghana, Tubman au Libéria. Selon que les dirigeants aient été formés par l'école administrative et intellectuelle anglaise ou française, leurs méthodes et leurs conceptions diffèrent. Ainsi subsistent les caractéristiques que les anciennes administrations coloniales anglaise et française ont donné à la gestion des affaires politiques, économiques et culturelles.

L'auteur se limite à analyser la personnalité et les actions des chefs africains les plus en vue. Il ne cherche pas à prévoir l'évolution politique de l'Afrique. En guise de conclusion, il insiste sur l'importance que tous les Africains attachent à l'égalité des races et il estime que ce n'est que grâce à un contact humain avec nos partenaires africains que nous obtiendrons leur coopération et leur amitié.

THE IDEA OF THE COMMONWEALTH»

par Sir Harry Betterbee

(The British Society for International Understanding, Londres, 24 p., 1/6d)

Cette étude instructive quoique brève, traite de l'évolution historique d'une institution humaine unique en son genre. Le **British Commonwealth of Nations**, pour lui conserver son titre complet, est sans cesse accusé d'être à deux doigts de la désintégration et vient de perdre l'Union Sud-Africaine qui s'est retirée du « club ». Mais c'est une plante vivace, qui a toujours résisté à de tels chocs, ainsi qu'aux nombreux changements enregistrés dans la politique nationale au cours des 120 et quelques années de son histoire.

L'auteur, fort de ses cinquante ans d'expérience personnelle « glanée au centre ainsi qu'au bord du cercle » — il fut pendant plusieurs années Haut-Commissaire du Royaume-Uni en Nouvelle-Zélande — retrace l'évolution de l'Empire britannique depuis sa forme originelle, coulée dans le moule banal des empires d'autrefois, jusqu'à sa forme actuelle : une association de nations libres et indépendantes.

Le point de départ de cette association moderne, composée de races aux croyances et aux couleurs multiples, fut le rapport de Lord Durham en 1838. Ce rapport fut publié à la suite d'une rébellion dans les provinces du haut et du bas Canada, aboutissement du tirage entre l'Exécutif et le Législatif. La solution proposée par Lord Durham était celle qui avait déjà fait ses preuves en Angleterre : le chef de l'exécutif (le Gouverneur, en l'occurrence) devait choisir ses conseillers dans le parti de la majorité.

Mais les recommandations du rapport Durham limitaient l'autonomie aux affaires internes, alors que les traditions de liberté et d'indépendance chez les colons de souche britannique devaient fatalement les amener à s'octroyer le contrôle du commerce, des affaires étrangères et de la défense. Cette opération progressive fut d'abord marquée par une série de conférences liées aux affaires royales. Le rôle vital et grandissant joué par les Dominions dans la première guerre mondiale confirma leur statut international. Tout cela aboutit aux Conférences Impériales de 1926 et de 1930.

Au départ, on ne chercha pas à élaborer une constitution pour le Commonwealth, mais plutôt à décrire les rapports constitutionnels déjà existants. Le statut de la Grande-Bretagne et des Dominions était ainsi défini : « Communautés autonomes au sein de l'Empire britannique, ayant le même statut et n'étant d'aucune façon subordonnées l'une à l'autre en ce qui concerne leur politique intérieure ou étrangère, mais unies par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associées comme membres du **British Commonwealth of Nations** ». La Conférence de 1931 approuva les résolutions qui aboutirent l'année suivante au Statut de Westminster, donnant ainsi force de loi à des relations déjà existantes.

L'auteur brosse un tableau de la progression vers l'indépendance totale et décrit la transformation de l'Inde en une république à l'intérieur du Commonwealth, exemple qui fut bientôt suivi par d'autres nations. Il analyse les conséquences de la rapide augmentation des membres, grâce à l'adhésion de maints pays asiatiques et africains. L'une de ces conséquences fut, bien entendu, le départ récent de l'Union Sud-Africaine, car l'élément afro-asiatique, dans le Commonwealth, critiqua avec une vigueur particulière la politique de ségrégation raciale du Dr Verwoerd.

Il semble peu douteux que la poursuite de cette expansion fera surgir de nouveaux problèmes, mais l'esprit fondamental de coopération et de bonne volonté qui assure la stabilité du Commonwealth fournira un exemple précieux à des organisations comme l'ONU ou l'OTAN et permettra de surmonter les difficultés à venir.

VERTEIDIGUNG ODER VERGELTUNG

par Helmut Schmidt

(Seewald-Verlag Stuttgart, 1961, 291 p., DM. 16,80)

L'auteur de ce livre, membre du Bundestag depuis 1953 et l'un des experts militaires du Parti Social Démocrate, cherche à apporter la « contribution allemande au problème stratégique de l'OTAN », ainsi que le précise le sous-titre. Dans sa préface, M. Schmidt déclare que son ouvrage n'a pas pour but d'expliquer la politique de défense de son parti, mais reflète ses convictions personnelles. Quoique certains aspects de son exposé se comprennent mieux à la lumière des controverses entre le Gouvernement et l'opposition, ce livre apporte, sans aucun doute, un mélange intéressant de faits, de pensées et de citations d'auteurs qui font autorité en la matière.

Dans le premier chapitre, intitulé « Le Danger de l'ignorance », l'auteur déplore que la discussion sur les problèmes de politique militaire pâtisse de l'intervention de sentiments et d'émotions liés à ces problèmes, ainsi que d'un certain manque d'information. Pis encore, dit-il, les Allemands ne participent presque pas aux discussions publiques du monde occidental sur le problème stratégique de l'OTAN, problème « que nous, Allemands, ne pouvons esquiver ».

Après avoir décrit l'évolution, depuis l'époque où les Occidentaux jouissaient d'une supériorité atomique (du fait que les Soviétiques, quoique fabricant de telles armes, ne possédaient pas les moyens de les lancer), jusqu'au « choc » provoqué par le Spoutnik en 1957 (avec pour résultat un équilibre dans la peur), l'auteur critique la théorie de « représailles massives » pour laquelle, à son avis, le commandement aérien stratégique n'est pas équipé à l'heure actuelle. Il est faut d'appliquer le terme de « dissuasion », en tant que principe stratégique général, exclusivement à l'arme nucléaire. Et, en un blâme voilé pour l'Ouest, M. Schmidt fait ressortir que, dans sa politique d'armement, l'Union Soviétique ne se spécialise pas mais reste prête à faire face à n'importe quelle guerre.

Les Etats-Unis, continue-t-il, ont perdu deux avantages : sur le plan géographique, ils ne sont plus hors d'atteinte, et leurs ressources militaires ne sont plus supérieures à celles des Soviétiques. Même dans le domaine nucléaire, ils doivent se contenter de la seconde place. En 1961-1962, le rapport entre les engins balistiques intercontinentaux soviétiques et américains sera de 3 contre 1. M. Schmidt croit qu'on ne peut plus compter uniquement sur la force de dissuasion nucléaire, maintenant qu'un tel décalage existe. Pourtant, lorsqu'il affirme que les Etats-Unis ne peuvent probablement pas augmenter le nombre de leurs sous-marins Polaris au-delà d'une douzaine, ses prévisions sont dépassées par le nouveau programme de défense du Président Kennedy. L'auteur ne pouvait pas le prévoir, mais cela affaiblit ses arguments selon lesquels les forces de dissuasion occidentales sont insuffisantes, créant ainsi un « vide stratégique ».

Comparant les forces conventionnelles de l'Est et de l'Ouest, M. Schmidt stigmatise ce qu'il appelle la faiblesse des forces défensives aériennes et terrestres de l'OTAN. Alors qu'il estime que l'idée de forces nucléaires nationales est fondée sur des concepts illusoire, M. Schmidt reste persuadé qu'une force stratégique nucléaire même intégrée ne soulagerait ni l'OTAN de son dilemme stratégique, ni les Etats-Unis de leur obligation d'agir en champion politique et militaire de l'Occident. L'auteur met en doute la justesse de la distinction entre armes nucléaires tactiques et stratégiques. Il en conclut que l'emploi d'armes nucléaires tactiques pourrait mener à une guerre totale qui anéantirait l'ensemble de l'Europe ou au moins l'Allemagne.

Si l'on en croit M. Schmidt, la lutte des années à venir se déroulera sur trois terrains essentiels, à savoir : 1) la concurrence économique et technique ; 2) le conflit intellectuel et idéologique et 3) la menace mutuelle sur le plan militaire, la dissuasion et la contre-dissuasion. Que le conflit Est-Ouest puisse ou non se régler sur le front technique et économique, cela dépendra de la possibilité d'établir et de maintenir un équilibre des puissances militaires.

Quant à la maturité idéologique de l'Ouest pour assurer sa défense, l'auteur déclare qu'il existe « une variété d'idéologies disparates » dont le résultat final est le néant. M. Schmidt examine, in extenso, le problème du désarmement qui, selon lui, devrait comprendre celui des forces conventionnelles. Il critique les Puissances occidentales pour leur « comportement versatile et déroutant » au sujet des rapports entre le désarmement, les solutions politiques (par exemple, la réunification de l'Allemagne) et l'ordre chronologique des mesures à prendre. Il blâme aussi l'Est pour sa part dans le carrousel des esprits changeants. M. Schmidt conseille des « mesures plus modestes tendant à la limitation des armements », ce qui serait sans doute facilité si les territoires des grandes Puissances restaient hors de cause. Il croit aussi que la limitation des armements dans la zone qui s'étend entre la frontière ouest de l'Allemagne et la frontière ouest de la Pologne « écarteraient la dangereuse éventualité d'une agression soviétique en ce point ».

Critiquant le Gouvernement fédéral pour avoir négligé les activités indispensables à la réunification et au désarmement, M. Schmidt reconnaît que le « Deutscheschlandplan » vint trop tard. Il s'agit du plan qui fut soumis par l'opposition social-démocrate, il y a deux ans environ et qui avait été « formulé maladroitement, tout en étant insuffisamment clair par endroits ». L'auteur se demande si les solutions préconisées par l'opposition auraient réussi.

Avec beaucoup d'emphase, M. Schmidt condamne « l'effort verbal » des parlementaires en 1958 dans le but d'obtenir « un armement nucléaire » pour la Bundeswehr. Dans une apostille, il fait remarquer que, « contrairement à certaines déclarations nébuleuses », un armement nucléaire pour la Bundeswehr n'a jamais fait l'objet d'une discussion à l'OTAN. En réalité, comme chacun sait, c'est la livraison d'armes sans ogives et non pas les ogives elles-mêmes qui était en jeu au Bundestag.

Quant à la participation de la République fédérale à l'OTAN, M. Schmidt évoque « l'antinomie fatale » que la République fédérale doit affronter. « Afin de permettre une défense effective de l'Europe, la République fédérale doit s'intéresser à une véritable intégration au sein de l'OTAN. Mais elle ne peut pas négliger le fait que, en opérant son intégration progressive à l'OTAN, elle diminue la marge déjà petite laissée à une politique de réunification. » Ce n'est qu'après une étude scientifique profonde et un débat politique éclairé que l'on pourra déterminer le rôle de la République fédérale dans l'Alliance occidentale, tout en tenant compte des intérêts de la réunification.

Malgré les doutes qu'il exprime par ailleurs, M. Schmidt se dit persuadé que l'Europe peut se défendre si la stratégie de l'OTAN et la structure de son armement rendent toute agression trop risquée. Une guerre nucléaire ne viendra pas forcément si l'OTAN a l'intention de défendre son territoire par les moyens classiques, à moins que l'agresseur ne soit décidé à employer les armes atomiques. Celles-ci ne devraient pas se trouver près du front et il faudrait que le pouvoir politique suprême chargé de décider de leur emploi soit le président des Etats-Unis, même si l'OTAN devenait une quatrième puissance atomique.

Dans ses conclusions, l'auteur déclare que « dissuasion » ne doit pas se confondre avec « représailles », jadis le principal élément de dissuasion occidental. Cet élément perd de l'importance avec l'apparition d'un équilibre stratégique nucléaire durable. Maintenir le concept général d'une loi du talion en stratégie nucléaire est « absurde » ; la théorie de l'inévitabilité d'une défense nucléaire est une « ineptie inconcevable ». La menace d'utiliser des armes nucléaires tactiques contre une puissance mondiale nucléaire stratégique n'a plus guère de valeur. Pour empêcher une attaque conventionnelle, il faudrait à l'OTAN des forces et des armes classiques en quantité suffisante. Mais des années passeront avant que l'on ne puisse adapter la structure défensive à la situation nouvelle. Centre-Europe a besoin d'une trentaine de divisions conventionnelles ainsi que de plusieurs forces d'inter-

vention mobiles (« fire-brigades »). M. Schmidt réclame une nette séparation des forces armées nucléaires et conventionnelles de l'OTAN. Le perfectionnement et l'entretien de forces nucléaires stratégiques valables devraient être laissés aux États-Unis.

Finalement, l'auteur, qui ne cesse de souligner que la stratégie est une matière relevant des politiciens et non des militaires, estime que la situation à affronter

dans les dix années qui viennent nécessite l'unanimité et une prise de conscience de la supériorité morale du système démocratique. « Nous ne devons pas avoir peur du communisme. Nous possédons tous les atouts nécessaires pour nous défendre contre lui. » Il conclut en disant que, surtout chez les Allemands, la question d'une existence nationale présuppose la volonté d'une action collective.



JUS DE RAISIN POUR LA DÉFENSE

Sous le titre « Bastion occidental - du nouveau », la revue humoristique anglaise **Punch** vient de publier l'article suivant : « Le numéro d'avril des **Nouvelles de l'OTAN** intéresse particulièrement les contribuables qui aiment savoir où va l'argent qu'ils versent pour assurer leur défense. Ce numéro contient une page intitulée « Liste des subventions OTAN pour la recherche ». La liste est longue et comprend les indications suivantes : « Dr G. Righini (Arcetri) : Etude de certains aspects de la chromosphère ; Pr A. Ferreira (Lisbonne) : Installation de gravitomètres enregistreurs dans les Açores et à

Timor ; Pr R. Margaria (Milan) : Etude de l'activité électrique des muscles du diaphragme ; M. F. Abecasis (Lisbonne) : Etude des systèmes Groyne de lutte contre l'érosion des côtes ». Il semble y avoir du favoritisme en ce qui concerne les Turcs, car on a choisi quatre professeurs à Istanbul et cinq à Ankara. Toutefois, puisque l'un de ces derniers, le Pr S. T. Tekeli, utilise ses subventions pour étudier « les facteurs de détérioration du jus de raisin (pekmez) », produit manifestement indispensable à la défense, cet argent est sans doute bien placé ! »

Réponse du Professeur Nierenberg

« Ayant reçu de la publicité gratuite d'une source inattendue, je tiens à rendre la politesse en demandant aux **Nouvelles de l'OTAN** de publier l'article ci-dessus. Noblesse oblige ! Mais je ne m'explique pas comment **Punch** a pu deviner, plusieurs semaines avant la réunion ministérielle de l'OTAN à Oslo, que nous serions heureux d'avoir à l'avance un peu de publicité sur la situation économique en Grèce et en Turquie. Naturellement, je n'insinue pas qu'il y ait eu la moindre divulgation de secrets officiels, mais ne serait-ce pas le résultat d'une fuite volontaire minutieusement préparée ?

Quoi qu'il en soit, le dernier paragraphe du Communiqué Final publié après la réunion ministérielle d'Oslo déclare : « Les Ministres ont consacré une attention particulière aux problèmes de la Grèce et de la Turquie. Reconnaissant l'importance de la contribution de ces pays à la défense commune, ils ont étudié les moyens de les aider dans leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre de leurs programmes de développement et améliorer le niveau de vie de leurs peuples ».

Le niveau d'alimentation des travailleurs turcs serait considérablement amélioré si le « pekmez », qui est l'une de leurs principales sources de sucre, était produit sans tuer la plupart de ses vitamines naturelles. Certes, nous ne nous attendions pas à ce que **Punch** sache cela, mais nous espérons que la Commission d'enquête, composée de trois experts, qui doit se rendre en Grèce et en Turquie à la demande du Conseil, éclairera des sujets encore plus passionnants pour les lecteurs de **Punch**. En attendant, qui sait s'il n'y aura pas une autre fuite... »

William A. Nierenberg

BIBLIOGRAPHIE

Sélection d'articles relevés dans les périodiques reçus au siège de l'OTAN pendant les mois de mars et avril 1961.

OTAN

BETHOUART, Général M.-E.

« L'OTAN ET LES EVOLUTIONS NECESSAIRES ». *Revue militaire générale*, Paris, mars, p. 287.

L'auteur estime que l'OTAN a atteint son but primitif, mais devrait évoluer dans les domaines militaire, économique et idéologique. Pour cela, il faut créer une véritable Communauté atlantique.

FASANOTTI, Lt. Col. Enzo.

« CONVENTIONAL ARTILLERY AND NUCLEAR MISSILES ».

Military Review, Fort Leavenworth, Kansas, mars, p. 48.

WOHLSTETER, Albert.

« NUCLEAR SHARING :

NATO AND THE N + 1 COUNTRY ».

Foreign Affairs, New York, avril, p. 355.

Des propositions pour améliorer la politique défensive de l'Alliance.

VON BRETANO, Heinrich.

« GOALS AND MEANS

OF THE WESTERN ALLIANCE ».

Foreign Affairs, New York, avril, p. 416.

HIGGINS, Marguerite.

« THE THIRD MAN THEME ».

New York Herald Tribune, Paris, 13 avril, p. 4.
Un article sur la France et l'OTAN.

« LEANING ON THE SHOVEL ».

Economist, Londres, 15 avril, p. 200.

Selon l'auteur, les membres de l'Alliance devraient être disposés à faire des sacrifices pour renforcer leur unité.

D'ANDREA UGO.

« NUOVI PROBLEMI E NUOVE ARMI PER IL MONDO LIBERO : NELL'XI ANNUALE DELLA COSTITUZIONE DELL'ALLEANZA ATLANTICA ».

Esteri, Rome, 15-30 avril, p. 9.

SULZBERGER, C. L.

« NATO'S SUDDEN BRIGHT NEW MOOD ».

New York Times, Paris, 17 avril, p. 4.

STRAUSS, Franz-Josef.

« ES BLEIBT BEI 12 DEUTSCHE DIVISIONEN ».

Süddeutsche Zeitung, Munich, 17 avril, p. 9.

Une interview avec M. Strauss, ministre de la Défense de la République fédérale allemande.

« GREECE: STRATEGIC POSITION GIVES LAND KEY NATO ROLE ».

New York Herald Tribune, Paris, 18 avril, p. 3 (supplément spécial).

SCRUTATOR.

« NATO'S TIME TO DISCARD ILLUSIONS ».

Sunday Times, Londres, 23 avril, p. 12.

QUESTIONS POLITIQUES

GALLOIS, Général P.-M.

« LA PAIX PAR LA DISSUASION CONTROLEE ».

Politique Etrangère, Paris, n° 6, 1960, p. 553.

GAZIN, Général.

« SIGNIFICATION ET LIMITES DE LA STRATEGIE NUCLEAIRE ».

Politique Etrangère, Paris, n° 6, 1960, p. 535.

« GUIDED WEAPONS: POLICY-MAKERS FOR PEACE ».

Interavia, Genève, n° 3, 1961.

FERRO, Maurice.

« RENDEZ-VOUS A BERLIN ».

Le Courrier du Parlement, Paris, 31 mars, p. 2.

VALLET, René.

« DEUX OPINIONS SUR L'OCCIDENT ».

Revue de Défense Nationale, Paris, avril, p. 667.

QUESTIONS MILITAIRES

« FUTURE OF THE POLARIS ICBM ».

Interavia, Genève, n° 3, 1961, p. 327.

THOMPSON, Brig. W. F. K.

« PERSIA THE KEY TO CENTO ».

Daily Telegraph, Londres, 26 avril 1961, p. 14.

QUESTIONS ECONOMIQUES

GOZARD, Gilles.

« L'AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ».

Tour d'Horizon, Paris, avril 1961, p. 65.

« L'ALLEMAGNE ET L'AIDE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES ».

Economie, Paris, 6 avril 1961, p. 5.

QUESTIONS PSYCHOLOGIQUES

BARNETT, Frank R.

« A PROPOSAL FOR POLITICAL WARFARE ».

Military Review, Fort Leavenworth, Kansas, mars 1961, p. 2.

L'auteur souligne la nécessité de lutter constamment contre l'ennemi idéologique, car les échanges culturels, l'assistance technique et l'aide à l'étranger, aussi importants qu'ils soient, n'affaiblissent pas l'adversaire.

AFRIQUE

HESSLER, William H.

« EAST AFRICA: BASTION FOR THE WESTERN WORLD ».

United States Naval Institute Proceedings, Annapolis (Md.), mars 1961, p. 42.

CANADA

STEVENSON, John A.

« CANADA TODAY ».

The Quarterly Review, Londres, avril 1961, p. 167.

VOISIN, Pierre.

« LE CANADA :

BOUCLIER DU CONTINENT AMERICAIN ».

Figaro, Paris, 21 avril 1961, p. 9.

ETATS-UNIS

« SENTINELS OF SECURITY—A REPORT ON THE USAF BALLISTIC MISSILE PROGRAM ».

Interavia, Genève, n° 3, 1961, p. 301.

GALBRAITH, John Kenneth.

« A POSITIVE APPROACH TO ECONOMIC AID ».

Foreign Affairs, New York, avril 1961, p. 444.

Un article sur le nouveau système d'aide à l'étranger que l'auteur baptise : The Positive Development Plan.

« THE KIND OF DEFENSE NEW BILLIONS WILL BUY ».

U.S. News & World Report, Washington, 10 avril 1961, p. 36.

Comment sera utilisé le nouveau budget de la défense des Etats-Unis et quel sera son effet sur la stratégie militaire américaine.

« LE NOUVEAU SYSTEME AMERICAIN DE DETECTION DES MISSILES ».

Perspectives, Paris, 15 avril 1961.

Une description des installations radar du Groenland, qui font partie d'un vaste réseau allant du Canada à l'Ecosse.

EUROPE ORIENTALE

STOLTE, Stefan C.

« COLLECTIVIZATION TODAY AND TOMORROW IN THE COMMUNIST-CONTROLLED AREAS ».

Bulletin de l'Institut pour l'Etude de l'U.R.S.S., Munich, mars 1961, p. 3.

LUBRANO-LAVADERA.

« COEXISTENCE PACIFIQUE ET NECESSITES ECONOMIQUES ».

Revue de Défense Nationale, Paris,

avril 1961, p. 634.

Spécialiste des problèmes économiques soviétiques, l'auteur analyse les difficultés que rencontre l'expansion industrielle et agricole en Europe orientale.

BARTON, Paul.

« LES TRIBUNAUX DE CAMARADES DANS LES PAYS SATELLITES ».

Esopo, Paris, 1^{er} avril 1961, p. 1.

FRANCE

ARON, Raymond.

« BILAN D'UNE COLONISATION ».

« QUE DEVIENDRA LA FRANCE

APRES LA DECOLONISATION ? ».

France-Observateur, Paris,

20 et 27 avril, pp. 4 et 12.

WALLIS, John.

« ALGERIA AND THE AFTERMATH ».

Daily Telegraph, Londres, 28 avril 1961, p. 14.

GRECE

LAMBERT, J. R.

« GREECE AND THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY ».

The World Today, Londres,
vol. 17, n° 4, avril 1961, p. 142.

PORTUGAL

DUFFY, James.

« PORTUGAL IN AFRICA ».

Foreign Affairs, New York, avril 1961, p. 481.

ROYAUME-UNI

HOME, the Rt. Hon., The Earl of.

« INTERDEPENDENCE: THE BRITISH ROLE ».

International Affairs, Londres, avril 1961, p. 154.

Discours dans lequel le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni déclare que l'interdépendance est notre seul espoir de salut.

U.R.S.S.

STIEGER, Martin.

« SOVIET POLICY REGARDING WORLD YOUTH ».

Bulletin de l'Institut pour l'Etude de l'U.R.S.S., Munich, mars 1961, p. 22.

MOSELY, Philip E.

« SOVIET MYTHS AND REALITIES ».

Foreign Affairs, New York, avril 1961, p. 341.

Un article sur les erreurs commises par les Occidentaux dans leur appréciation du successeur de Staline.

PERGENT, J.

« APRES LA REDUCTION DES EFFECTIFS ET LA MODERNISATION DES MOYENS : LES FORCES ARMEES SOVIETIQUES ».

Est & Ouest, Paris, 1^{er}-15 avril 1961, p. 13.

« RUSSIA'S TRIUMPH IN SPACE—WHY THE U.S. WASN'T FIRST ».

U.S. News & World Report, Washington,

24 avril 1961, p. 38.

L'auteur estime qu'il suffit d'étudier les faits pour savoir pourquoi la Russie a de l'avance sur les Etats-Unis dans la lutte pour la conquête de l'espace.



AVIS DE CONCOURS

La « Fondation italienne pour le développement des études sur le budget de l'Etat » a ouvert un concours doté d'un prix qui sera attribué à la meilleure monographie sur : « Les critères pour la sélection des dépenses publiques d'investissement et des moyens de financement correspondants ».

Dans la monographie, il y a lieu d'examiner et d'évaluer, pour les différents types d'investissement, les possibilités d'atteindre des objectifs conjoncturels ou structurels. La recherche des critères sélectifs d'investissement et de leur financement devrait pouvoir mettre à la disposition des autorités qui adoptent les décisions, des instruments adéquats d'évaluation et d'application.

Les concurrents doivent envoyer leurs travaux, avant le 31 juillet 1962 et en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Fondation : aux bons soins de la Ragioneria Generale dello Stato, Via Venti Settembre 97, Roma. Le texte peut être rédigé en italien, en anglais, en français ou en allemand. Sont exclus de ce concours les ouvrages déjà publiés et les refontes d'ouvrages italiens ou étrangers. L'envoi doit être accompagné d'une demande de participation au concours, signée par le candidat et acceptant les conditions prévues.

Le jury se composera de trois membres (dont un professeur universitaire) nommés par le conseil d'administration de la Fondation. Les résultats seront annoncés le 30 novembre 1962, au plus tard, et un classement sera sans doute établi par ordre de mérite. Le gagnant recevra un prix qui s'élèvera à un million de lires. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez écrire directement au secrétariat de la Fondation

Les

NOUVELLES DE L'OTAN

peuvent être obtenues à l'une des adresses suivantes

ÉDITION FRANÇAISE

« *Nouvelles de l'OTAN* »

Service de l'Information de l'OTAN,
Porte Dauphine, Paris, 16^e.

ÉDITION ALLEMANDE

« *NATO Brief* »

Presse- und Informationsamt der Bundesregierung,
Welckerstrass, 11, Bonn, Allemagne.

ÉDITION ITALIENNE

« *Notizie NATO* »

Comitato Italiano Atlantico,
Palazzo Firenze,
Piazza di Firenze, 27, Roma (231), Italie.

ÉDITION DANOISE (trimestrielle)

« *NATO Nyt* »

Atlantsammenslutningen
Forchammersvej 13,
Copenhague, Danemark.

ÉDITION ANGLAISE

« *NATO Letter* »

Royaume-Uni

The Central Office of Information
Hercules Road, Westminster Bridge Road,
London, S.E.1.

Etats-Unis

Distribution Planning,
Office of Public Services,
Department of State, Washington 25, D.C.

Canada

The Department of External Affairs,
Information Division,
Ottawa, Ontario.

ÉDITION GRECQUE (trimestrielle)

« *Deltion NATO* »

Société Atlantique grecque
Stoa Pasmazoglou
39, Odos Panepistimiou
Athènes, Grèce.

ÉDITION TURQUE (trimestrielle)

« *NATO Dergisi* »

Uçan Türk
Türk Hava Kurumu,
Ankara, Turquie.

Les **Nouvelles de l'OTAN** sont publiées par le Service de l'Information
de l'OTAN

Rédactrice en chef : SHEVAWN LYNAM

Rédacteurs adjoints : JEAN DE MADRE et DOUGLAS WYNDHAM-HARRIS

Des exemplaires sont envoyés gratuitement aux organisations et aux
personnes s'intéressant spécialement aux affaires internationales. A
moins que le contraire ne soit spécifié, les articles et documents peuvent
être reproduits librement en mentionnant leur origine. La reproduction
des articles signés doit contenir le nom de l'auteur.

